No 158 - 108e année J. A. 1000 Lausanne Prix : 30 centimes Vendredi 6 décembre 1968

CRÉDIT SUISSE
MARTIGNY
Location de
coffres-forts
dès Fr 15.—
par an
P 805 S

Le Confédéré
QUOTIDIEN

ÉDITE PAR LE PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

CARROSSERIE
TORSA
TRAVAUX GARANTIS 6 MOIS
SIERRE SION VIÈGE

ÉDITORIAL

Indices rassurants

par Jean CLEUSIX

DE BONS Valaisans, ignorants des problèmes agricoles, ont pu penser de très bonne foi que la réunion extraordinaire du Grand Conseil provoquée par le comité de l'Association radicale du district de Martigny en septembre dernier, n'avait que des objectifs politiques à courte vue.

Or, si les débats eux-mêmes ont prouvé qu'il n'en était rien, les événements récents confirment largement cette appréciation.

En effet, l'autorité fédérale ne s'est pas contentée de faire un signe amical aux revendications valaisannes avant de classer définitivement le dossier dans le tiroir des oublis. Au contraire, elle paraît avoir pris les choses très au sérieux puisqu'elle peut déjà faire état tant de mesures immédiates que de mesures à long terme.

Dans la première catégorie, classons immédiatement la récente contribution fédérale de 200 000 francs versée à titre de péréquation des prix pour l'exportation des poires Louise-Bonne de classe I, ainsi que diverses dispositions de moindre importance visant des secteurs particuliers de l'agriculture. Ce sont là des précautions prises pour éviter la perturbation du marché et surtout l'effondrement des prix. Les producteurs les approuvent à condition qu'elles conservent leur caractère transitoire et exceptionnel.

Car, ce qui les intéresse le plus ce sont les mesures de la deuxième catégorie, celles qui touchent le fond de la question. Et, dans ce domaine, voici que deux faits quasi simultanés viennent tranquilliser l'opinion paysanne.

La première est la réponse de l'exécutif fédéral à une question posée par le conseiller national Ernst Bieri, municipal radical de la ville de Zurich. Le Conseil fédéral en profite pour informer le Parlement qu'un groupe de travail spécial a été institué afin d'étudier les problèmes relatifs à l'écoulement des fruits et des légumes du Valais et afin de se prononcer sur le régime des importations. Après avoir pris connaissance du rapport de cette commission ad hoc et du mémoire que le Conseil d'Etat du canton du Valais doit encore lui adresser, nos sept Sages tireront les conclusions qui leur paraîtront les mieux adaptées à l'avenir de la paysannerie valaisanne.

A CE réjouissant bon signe tendant à la normalisation de l'écoulement et des échanges, ajoutons l'intervention sans équivoque de M. Schaffner, chef du Département de l'économie publique, à la conférence des ministres de l'OCDE à Paris lorsqu'il s'attaqua aux prix protégés (que l'on couvre sous la formule générale de dumping).

« Se débarrasser des surplus par l'attribution automatique de subsides massifs à l'exportation constitue une méconnaissance complète de la nature même du problème auquel nous devons tous faire face », s'est écrié le représentant du Conseil fédéral. « Produire pour le marché signifie qu'il faut viser à satisfaire aux besoins de sa propre population pour le produit en question, sans pour autant aspirer à l'autarcie et, en plus, mettre à la disposition de la clientèle étrangère les quantités désirées par elle à des prix normaux. » Et, désabusé, notre ministre de l'agriculture d'ajouter : « Aussi raisonnable soit-elle, une telle politique n'est guère pratiquée actuellement. »

Voilà des indices suffisamment clairs pour nous convaincre que la plus haute autorité du pays n'abandonnera pas à son sort la paysannerie.

N'aurait-elle eu pour effet que cette prise de conscience accentuée du problème agricole que la réunion extraordinaire de notre Grand Conseil n'aurait pas été inutile.

La suite des événements doit nous prouver que la sonnette d'alarme tirée au début de septembre dernier n'avait rien de la tarce estudiantine. Au contraire, ce coup de semonce a empêché la voiture de l'économie suisse de « brûler » les feux rouges au carrefour de l'agriculture !

Jean CLEUSIX.

LE DRAME DU MAZOUT

A Châteauneuf une année plus tard...

Au mois de novembre 1967 se produisait à Châteauneuf une fuite de mazout constituant l'accident le plus grave de genre survenu, de l'avis des experts en la matière, en Europe.

L'Etat du Valais mit en action de gros moyens et fit appel à M. Léon Mornod, hydrogéologue.

M. Mornod n'est pas un inconnu en Valais puisque depuis quelques années il travaille pour le compte de l'Etat du Valais, à des travaux d'analyses et de recherches dans la plaine du Rhône. Il nous a paru intéressant une année plus tard, de faire, avec lui, le point de la situation.

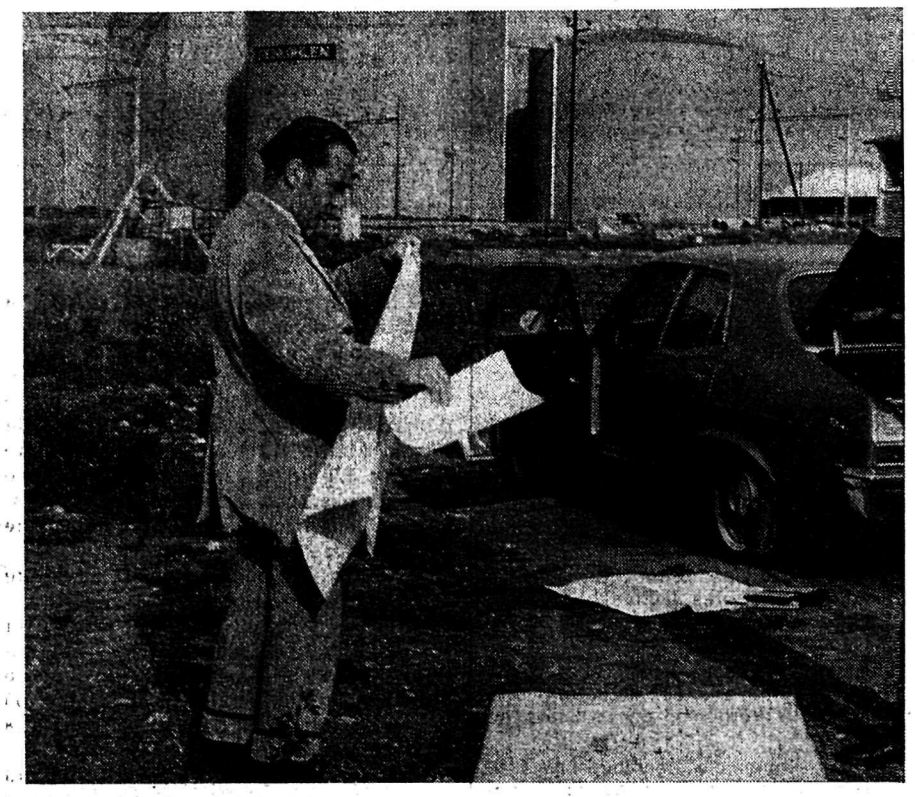

M. l'ingénieur Mornod, hydrogéologue, examinant les plans de lutte.

Plus d'un million de litres...

— Lors de votre arrivée sur place quelles ont été les mesures prises par le Service de l'hygiène de l'Etat du Valais et par vous-mêmes ?

Souvenez-vous qu'il y a une année, près de 1 300 000 litres de mazout avaient coulé à partir des installations de Steinkollen AG et s'étaient infiltrés dans le terrain.

Le premier travail consista à extraire, par des puits, ce mazout et immédiatement après, pour ne pas dire en même temps, en la mise en place d'une ceinture de palplanches destinée à empêcher ce même mazout à s'infiltrer encore plus avant dans le terrain. Les 3 puits que nous avons forés nous ont permis d'extraire la presque totalité du mazout infiltré, ou en tout cas le 90 à 95 %.

— On a craint pendant quelques jours que le mazout ait réussi à s'infiltrer encore plus loin.

— C'était également ma grande crainte. Mais finalement j'ai pu constater grâce aux nombreux prélèvements effectués, qu'il n'en a rien été. Afin d'être toujours en mesure de découvrir instantanément la pollution, si pollution il y avait, j'ai fait creuser plusieurs puits de sondage. Les prélèvements n'ont jamais rien donné de positif, ni même de douteux.

Prélèvement d'eau aux fins d'analyses, dans des puits spécialement forés.

Plus de danger

— Ainsi donc il n'y a, aujourd'hui, plus aucun danger ?

— Ce n'est pas tout à fait cela. Nous continuons à pomper l'eau des puits de contrôle et la ceinture de palplanches est toujours en place. De cette manière, on évite qu'une infime partie de mazout ne s'en aille vagabonder plus loin et d'autre part on recupère le mazout se trouvant encore à l'intérieur du rideau de protection.

— Quelles ont été les répercussions de cet incident qui a failli tourner à la catastrophe ?

A quelque chose malheur est bon...

— Il y a eu, à mon sens, une répercussion excellente. Depuis le 1er avril 1968, les cantons sont au bénéfice de prescriptions fédérales qui ont force de loi et qui doivent être appliquées. Si ces prescriptions avaient été appliquées il y a une année, il n'y aurait pas eu de drame à Châteauneuf. En effet ces prescriptions exigent la construction, autour des citernes, d'un bassin étanche de rétention empêchant, le cas échéant, l'huile de s'en aller dans le terrain. D'autre part, la construction d'installations de pompage pour la récupération des fuites de mazout ou autres est également exigée ; de même que des rideaux de béton étanches.

— Est-il possible que par le mazout la nappe soit polluée pour 100 ans et même plus ainsi qu'on l'a prétendu ?

— Il est difficile de répondre à cette question. Une chose est certaine, c'est qu'une pollution par des hydro-carbures est toujours très grave car ce produit, le mazout, ne se détruit que très lentement. Dès lors..

— Il y a maintenant une année que vous surveillez les lieux. Pouvez-vous nous dire s'il y a encore du danger ?

— Après une année, et une année de hautes eaux, étant donné les conditions météorologiques, on se rend compte que le dispositif mis en place s'est révélé excellent. Pour moi il n'y a pas de soucis à se faire. Cependant, il faut continuer à lutter, il faut maintenir le dispositif en place.

— Jusqu'à quelle date ?

— Impossible d'y répondre. Seules les analyses régulières nous permettront de décider, oui ou non, si on peut supprimer tout le dispositif mis en place. Pour l'instant, c'est exclu.

(Texte et photo : Valpresse).

BANQUE
TROILLET & Cie S.A.
Martigny
Capital et réserves : 8 millions
LIVRET
DE PLACEMENT
5 %
UN RENDEMENT ÉLEVÉ
A COURT TERME
(Dépôt minimum : Fr 5000.—)
Facilités de retraits
13 bis, avenue de la Gare
Téléphone (026) 2 27 77
P 603 S

Sport et vie

En tête à tête...

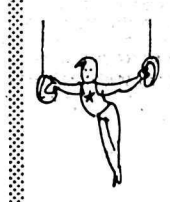

Sous le ciel qui reflétait toute sa tristesse sur une pelouse déjà « automnale » au point d'altérer encore davantage la qualité du spectacle, il ne manquait que quelques tours d'aiguilles à l'horloge du stade sur les nonantes minutes fatidiques, tout au plus d'ailleurs cinq ou six pour que le derby du « prestige » touche au fil...

Encore écartelé dans sa chair vive, le vainqueur dressait sa muraille « de Chine » devant le « Vecchio » pour préserver ce petit but qui valait ce dimanche-là son poids de diamant. Tant pis pour les yeux, les moyens n'étaient peut-être pas très orthodoxes, mais c'était pourtant de bonne guerre classique...

Aussi, fragiles et tendus à l'extrême comme les cordes de l'arc, les nerfs des acteurs en prenaient dans l'emballage final un plus sérieux coup qu'auparavant. Sentant même le bénéfice partiel de l'enjeu glisser dans l'escarcelle des visiteurs, l'entraîneur recevant franchit les limites de ce qui ne devrait être en fait (et toujours) qu'une place de jeu — hélas pour lui — le responsable technique y fut chassé par des moyens réprobatifs. Fixant alors dans les yeux l'auteur de cet acte insensé et impardonnable, quels que soient les impératifs, il cacha sa cruelle déception, hocha la tête et sourit...

Jeunes d'aujourd'hui, qui désirez que les structures de la société soient dessinées à votre image, n'oubliez jamais la pensée de l'historien anglais Edouard Gibbon : « Tout homme reçoit deux sortes d'éducation : l'une qui lui est donnée par les autres, et l'autre, beaucoup plus importante, qu'il se donne à lui-même.

Walthy LEYA.

LE BILLET...

Lettre aux conservateurs

Chers frères séparés,

Il me revient, de divers côtés, que vous recherchez vainement dans « Le Nouvelliste du Rhône » et dans la « Feuille d'Avis du Valais », un reflet de vos opinions, et que vous êtes déçus de ne pas le trouver.

Comme je vous comprends !

Mais, je crois qu'il y a entre vous et M. André Luisier un malentendu facile à dissiper.

Ce n'est pas parce que ce monsieur se prend, à lui tout seul, pour le Parti conservateur chrétien-social que ce journal représente effectivement ce parti.

Au fond, vous êtes amputés d'un organe et vous vous en trouvez diminués.

Chaque fois que M. Luisier s'exprime en votre nom, il écrit des bêtises, et cela vous vexe.

Je vous comprends, je vous comprends !

Sous prétexte de rajeunir les cadres, il s'en prend à vos tableaux familiers et c'est toujours son propre portrait qui lui paraît intéressant et qu'il met en valeur.

Il vous prête ses idées alors que vous ne lui réclamez rien, et vous ne pouvez pas les lui rendre.

C'est ainsi qu'il se prend pour votre obligé, lui qui n'est que désobligeant.

Que pouvez-vous faire ?

Une neuvaine, une procession, un jeûne ? A franchement parler, je n'en sais rien, car il croit que tout le monde est satisfait de lui-même.

Vous et lui compris

Il peut, sans doute, vous habituer à bien des conversions, mais pas à celle que vous souhaiteriez, et vous auriez tort d'insister.

Je me souviens toujours de ce que me disait de son mari avec lequel elle ne s'entendait pas, une parente de la campagne : « Il faut l'user comme il est. »

Songez-y et offrez « Le Nouvelliste » et vos autres tourments à Dieu pour la rémission de vos péchés.

Et d'ailleurs, ce journal peut vous faire énormément de bien, soit que vous le réduisiez en boulettes pour ranimer le chauffage ou que vous le glissiez entre la chemise et la peau par temps froid.

Ça, au moins, c'est une idée.

Voyez-vous, chers frères séparés, votre désarroi m'afflige, et loin de vous détacher du « Nouvelliste », en ce temps où il a tellement besoin de vous si vous n'avez plus besoin de lui, je voudrais vous donner des raisons de lui rester fidèles.

Allez à la bibliothèque, allez-y de ce pas, demandez la collection du « Nouvelliste valaisan » et plongez-vous dans ses feuilles.

Vous y trouverez un grand journaliste qui s'appelait Charles Haegler et qui signait Charles de Saint-Maurice, et vous verrez avec quelle aisance et quelle lucidité il défendait son parti, avec quelle conviction sa religion.

Je l'ai combattu durant plus de vingt ans et je crois bien que ce fut pour le plaisir, tant il avait le sens du dialogue.

Quand je pense à cet adversaire, à ses éditoriaux aérés, vivants, incisifs, j'ai l'impression d'avoir perdu un ami et de vous avoir perdu avec lui, chers frères séparés, en quête d'une tribune et non pas d'un tribun !

Allons, bonne et longue nuit !

...D'ANDRÉ MARCEL

programmes de la télévision

SUISSE

18.30 Bulletin de nouvelles

18.35 Avant-première sportive

18.45 L'actualité au féminin
Une émission de Charlotte-E. Ruphi, avec la collaboration de la Fédération romande des consommatrices.

19.00 Trois petits tours et puis s'en vont
Pour les petits : Une dernière histoire avant de s'endormir.

19.05 L'Homme du « Picardie »
Notre feuilleton.
d'Henri Grange et André Maheux.
Sixième épisode.
Réalisation de Jacques Ertaud.

19.40 Téléjouranl

20.00 Carrefour

20.25 Caméra-sport
Mini-judo.
Une émission de Boris Acquadro et Bernard Vité.

20.45 Ruy Blas
Spectacle d'un soir :
de Victor Hugo.

23.05 Téléjournal

FRANCE

Première chaîne

9.50 Télévision scolaire

12.30 Midi-magazine
Une émission de Georges Folgoas, animée par Jacques Martin.

13.00 Télé-midi
Cours de la Bourse.

14.24 Télévision scolaire

16.36 Télévision scolaire

17.50 Télévision scolaire

18.20 Flash-actualités

18.22 Contact
Une émission pour les jeunes.

18.30 Teuf teuf
Jeu.
Une émission de Francis Bernard et François Besins.

18.45 Le tourisme
Chambéry, Bonneval, dans les Alpes. Arette-Gourette dans les Pyrénées sont trois stations en plein essor.

19.15 Le petit lion
Une émission de Jacques Charrière : Raccommodeur de porcelaine.

19.20 Actualités régionales

19.40 Vilain contre Ministère public
Feuilleton.

20.00 Télé-soir

20.30 Un quart d'heure avec...
Michel Demonque, vice-président du Comité national du patronat français.

20.45 Forum
Une émission de Michel Péricard et Paul-Emile Jeannesson. Ce soir : Les jeunes et les loisirs.

22.15 Echec et mat
Quartier chinois, un film d'Ellis Miller.

23.05 Télé-nuit

Deuxième chaîne

14.00 Cours du Conservatoire national des arts et métiers

18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers

19.40 Télé-soir

19.55 Télésports

20.00 Chronique cinéma
Une émission d'Anne Andreu.

20.30 UNICEF TV 68
Une émission de Jean-Christophe Averty.
Trois séquences composent cette émission : Une séquence française avec : Les Frères Jacques, Françoise Hardy, Yves Montand, Dany Kaye, Nancy Wilson.
Une séquence italienne réalisée par Vito Molinari avec : Renata Scotto et Carlo Bergonzi, de la Scala de Milan.
Une séquence allemande réalisée par Heinz Dunkhase avec : Anneliese Rothenberger, Dietrich Fischer-Dieskau, Les Petits Chanteurs de Vienne.

21.45 Apollinaire, cinquante ans après

22.45 On en parle
Une émission de Jacques Chabannes.

programmes de la radio

Vendredi 6 décembre 1968

Premier programme

14.00, 15.00, 16.00, 17.00 Miroir-flash.

12.45 Informations. Ce matin dans le monde. 12.55 Le feuilleton : La Porteuse de pain. 13.05 Les nouveautés du disque. 13.30 Musique sans paroles... 14.05 Chronique boursière. 14.15 Reprise de l'émission radioscolaire. 14.45 Moments musicaux. 15.05 Concert chez soi. 16.05 Le rendez-vous de 16 heures avec : Mémoires de Sarah Bernhardt. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Informations. 18.05 Le micro dans la vie. 18.40 Chronique boursière. 18.45 Sports. 19.00 Le miroir du monde. 19.30 La situation internationale. 19.35 Bonsoir les enfants. 19.40 Gros plans. 20.00 Magazine 68. 21.00 Concert par l'Orchestre de chambre de Lausanne, direction Pietro Argento. 22.30 Informations. 22.35 Les chemins de la vie. 23.00 Au club du rythme. 23.25 Miroir-dernière. 23.30 Hymne national.

Second programme

12.00 Midi-musique. 14.00 Musik am Nachmittag. 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Emission d'ensemble. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Soirée jeunesse 68. 21.45 Variétés-magazine. 22.30 Jazz à la papa.

Beromunster

Informations-flash à 15.00, 16.00 et 23.25. 12.30 Informations. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques. 16.05 L'ombre du passé, pièce policière. 17.35 Pour les enfants. 18.00 Météo. Inf. Actualités. 18.15 Radio-Jeunesse. 19.00 Sports. Communiqués. 19.15 Inf. Actualités. Revue de presse. 20.00 Concert. 20.15 Cabaret. 21.45 Musique. 22.15 Inf. Commentaires. Revue de presse. 22.30-23.25 Programme musical.

Samedi 7 décembre 1967

Premier programme

8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00 Miroir-flash.

6.10 Bonjour à tous ! 6.15 Informations. 7.15 Miroir-première. 8.05 Route libre ! 9.45 Le rail. 10.45 Les ailes. 12.05 Au carillon de midi. 12.25 Ces goals sont pour demain. 12.35 10, 20, 50, 100.

POURQUOI consulter
ROGER BONZON
pour le choix de votre téléviseur !
PARCE QUE seul le spécialiste ayant les plus grandes marques TV en magasin pourra vous conseiller selon vos besoins.
Vous le trouverez
à Saint-Roch 6 - LAUSANNE
P Ø 23 45 17
Succursale Pré-du-Marché 21

Liqueur à base de
Cognac à l'Orange
42°
Morand
MARTIGNY

PILOTE TEMPÊTE

Beronag paraissait être admiré et respecté par ses partisans, car ils se bousculaient, inquiets, autour de lui pour s'informer de son état. Mais cette chute avec le traîneau avait à peine ébranlé sa forte constitution. Son amour-propre avait eu plus à souffrir ! En d'autres conditions, Seth Besh et les jeunes filles auraient ri de bon cœur de cette comédie, mais pour l'instant ils étaient là, contrits et soucieux. Le traîneau, de construction solide, avait résisté avec honneur aux mauvais traitements et n'avait que quelques égratignures ; quand il fut remis d'aplomb sur ses patins, il était de nouveau prêt au service. Mais Beronag avait pour son compte assez vu de mécanique et il le fit tirer tout simplement par quelques solides gaillards.

Les Mystères de Paris

feuilleton

EUGÈNE SUE

Agence parisienne de distribution

Adaptation de Jacques Marcineau — 33

— Mlle Rigolette peut nous devenir à cette heure d'une excessive utilité. Je termine mon rapport : « On a lieu de croire, non seulement qu'il serait possible de trouver dans cette maison du no 17 de la rue du Temple des renseignements sur le fils du Maître d'école par l'intermédiaire de Mlle Rigolette, mais que Son Altesse pourrait observer là des mœurs, des industries, et surtout des misères dont il ne souçonne pas l'existence. »

M. de Graün remit le rapport au squire et termina :

— Ainsi vous le voyez, mon cher Murph, il faut chercher la trace des parents de la Goualeuse chez le notaire Jacques Ferrand, et il faut demander où demeure maintenant François Germain à Mlle Rigolette.

— Je suis sûr que monseigneur trouvera une ample moisson d'observations dans la maison de la rue du Temple, mais vous êtes-vous informé de ce qui concerne le marquis d'Harville.

— Oui, et M. Badinot affirme que la fortune du marquis n'a jamais été plus solide.

— Après avoir cherché la cause du profond chagrin qui minait M. d'Harville, monseigneur s'était imaginé que peut-être il éprouvait des embarras d'argent ; il serait alors venu à son aide avec la délicatesse que vous lui connaissez, mais s'il s'est trompé dans ses conjectures, il ne renoncera pas pour autant à trouver le mot de cette énigme, car il aime beaucoup M. d'Harville. Il n'a jamais oublié tout ce que son père doit au père du marquis. En 1815, le père de monseigneur courait de grands risques en raison de son attachement à la cause de Napoléon. Le vieux marquis d'Harville rendit dans cette occasion d'immenses services au père de notre maître grâce à l'amitié dont l'honorait l'empereur Alexandre, amitié qui datait de l'émigration du marquis en Russie. Monseigneur a une telle reconnaissance pour la mémoire de l'homme dont l'amitié a été si utile à son père que tous ceux qui appartiennent à la famille d'Harville ont droit à sa bienveillance. C'est à cette parenté que la pauvre Mme Georges a dû les bontés de monseigneur.

— Quoi ! Mme Georges ! La femme de Duresnel ! s'écria le baron de Graün.

— La mère de François Germain que nous cherchons, oui. Elle est parente de M. d'Harville. Elle était cousine de sa mère et le vieux marquis avait pour Mme Georges l'amitié la plus dévouée.

— Mais alors, mon cher Murph, comment la famille d'Harville a-t-elle pu lui laisser épouser ce monstre de Duresnel ?

— M. de Lagny, intendant du Languedoc avant 1789, s'occupa de marier sa fille aux premiers jours de calme qui suivirent la Révolution. Duresnel se présenta. Il était riche, d'excellente famille, et il cachait sa perversité sous des dehors hypocrites. Il épousa Mlle de Lagny. Les vices de cet homme, dissimulés pendant quelque temps, se montrèrent vite. Il était joueur, dépensier, et avait de mauvaises fréquentations. Il rendit sa femme très malheureuse. Elle cacha ses chagrins sans se plaindre. Après la mort de son père, elle se retira dans un domaine qu'elle fit valoir, mais bientôt son mari eut englouti leur fortune commune dans le jeu et la débauche, et la propriété fut vendue. Alors elle alla rejoindre la marquise d'Harville qu'elle aimait comme sa sœur. Réduit aux expédients, Duresnel demanda au crime de nouvelles ressources, devint faussaire, voleur, assassin, et il enleva son fils à sa femme pour le confier à un misérable de son espère avant d'être condamné au bagne. Vous savez le reste.

— Mais le marquise d'Harville n'a-t-elle donc rien fait pour aider sa parente dans sa cruelle position ?

— La marquise était morte avant la condamnation de Duresnel, et Mme Georges, poussée par la misère après une longue maladie, se résolut à implorer les secours de M. d'Harville, fils de sa meilleure amie. Ce fut ainsi que monseigneur la rencontra. Un jour il allait voir M. d'Harville. A quelques pas devant lui marchait une pauvre femme vêtue misérablement, pâle, souffrante, abattue. Arrivée à la porte de l'hôtel d'Harville, au moment d'y frapper, après une longue hésitation, elle fit un brusque mouvement et revint sur ses pas. Etonné, monseigneur suivit cette femme, intéressé par son air de douceur. Elle entra dans un logis de triste apparence. Monseigneur prit quelques renseignements sur elle : elle travaillait pour vivre, mais l'ouvrage et la santé lui manquaient ; elle en était au plus affreux dénuement. Le lendemain j'allai chez elle avec monseigneur. Nous arrivâmes à temps pour l'empêcher de mourir de faim. Monseigneur fit quitter Paris à Mme Georges et l'établit à la ferme de Bouqueval, où elle est à cette heure avec la Goualeuse. Autant pour ménager la susceptibilité de Mme Georges que parce qu'il n'aime pas à ébruiter ses bienfaits, monseigneur a laissé ignorer à M. d'Harville qu'il avait retiré sa parente d'une affreuse détresse. Vous jugez, mon cher baron, de l'affection que porte monseigneur à toute cette famille, et combien vif est son chagrin de voir le jeune marquis si triste avec tant de raisons d'être heureux.

— En effet, que manque-t-il à M. d'Harville ? Il réunit tout, naissance, fortune, esprit, jeunesse ; sa femme est charmante, aussi sage que belle.

— M. d'Harville s'est montré touché des bontés de monseigneur, mais il est toujours resté dans une complète réserve au sujet de sa tristesse. C'est peut-être une peine de cœur.

— On le dit pourtant fort amoureux de sa femme ; elle ne lui donne aucun motif de jalousie. Je la rencontre souvent dans le monde: elle est fort entourée, mais sa réputation n'a jamais souffert la moindre atteinte.

— Le marquis se loue de sa femme. Il n'a eu qu'une discussion avec elle, et c'est au sujet de la comtesse Sarah Mac-Grégor.

— Elle la voit donc ?

— Le père du marquis d'Harville a connu Sarah Seyton de Halsbury et son frère Tom lors de leur séjour à Paris il y a dix-sept ou dix-huit ans. Apprenant que le frère et la sœur se rendaient en Allemagne, le vieux marquis leur donna des lettres d'introduction pour le père de monseigneur avec lequel il entretenait une correspondance suivie. Hélas ! Mon cher de Graün, peut-être bien des malheurs ne seraient-ils pas arrivés sans cette recommandation ! Car sans elle monseigneur n'aurait pas connu cette femme. La comtesse Sarah, de retour à Paris, s'est fait présenter à l'hôtel d'Harville dans l'espoir d'y rencontrer monseigneur, car elle met autant d'acharnement à le poursuivre qu'il en met à la fuir.

— Se déguiser en homme pour relancer Son Altesse jusque dans la Cité ! Il n'y a qu'elle pour avoir des idées semblables.

MOTS CROISÉS

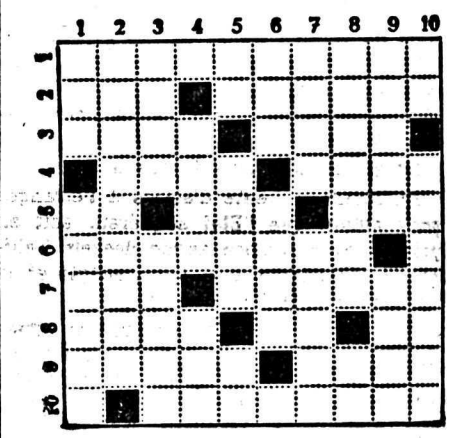

HORIZONTALEMENT

1. Celles de Rome sont célèbres. — 2. Pièce de vers. Cupidon en représentations. — 3. Un bruit qui ne présage rien de bon. Aigri. — 4. Bazaine y capitula. Porte en avant. — 5. Adverbe. Participe à l'élévation. Monnaies roumaines. — 6. Fait d'hiver. — 7. Abréviation pour une patronne. Ancienne ville opulente de Mésopotamie. — 8. Il faut souvent les corriger. Sur une peau d'âne. Copulative. — 9. Sage précaution. Adverbe. — 10. Supérieure.

VERTICALEMENT

1. Il reste longtemps sur un pied. Gantelets ferrés pour le pugilat. — 2. Qui a l'éclat du diamant. — 3. Le petit écran (abréviation). Fente dans une pièce de bois. — 4. Personne. Oncle d'Amérique. — 5. Démonstratif. Souvent grand chez les néophytes. Note. — 6. Sigle d'une organisation qui a son siège à Genève. La fiancée de Roland. — 7. Vin doux non encore fermenté. Demeure. — 8. Se dit de fonds rayés destinés à la surimpression. On l'enterre en riant. — 9. Instrument de chirurgie. Eprouve. — 10. Police militarisée. Chanteuse d'opérette.

Solution de jeudi

Horizontalement : 1. Scaferlati. — 2. Arrête. Pin. — 3. Acte. Mène. — 4. Os. Euler. — 5. Usé. Falote. — 6. Bert. Me. EG. — 7. Gambetta. — 8. Io. Mai. Ain. — 9. Epoi. Nient. — 10. Sensuelle.

Verticalement : 1. Sa. Oublies. — 2. Crasse. Ope. — 3. Arc. Erg. On. — 4. Fête. Tamis. — 5. Eteuf. Ma. — 6. Ré. Lambine. — 7. Mêlée. Il. — 8. Apéro. Tael. — 9. Tin. Tétine. — 10. Inélégant.

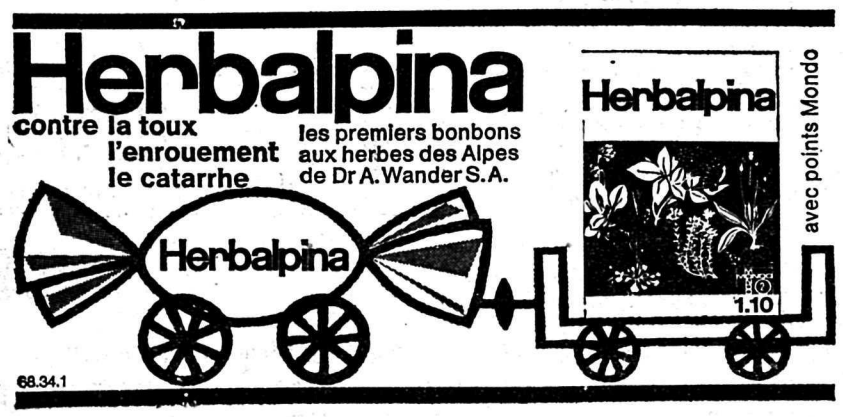

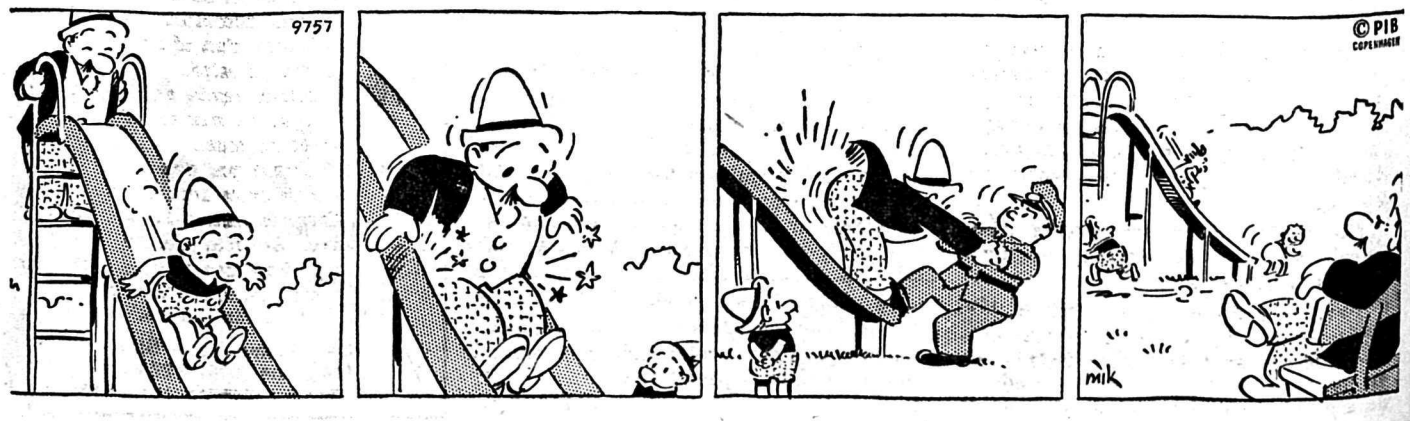

Actualités

L'IMPÔT DU SANG

par Michel JACCARD

NOTRE presse n'a pas été la seule à dénoncer le trafic dont se serait rendue coupable la maison Buehrle-Oerlikon.

L'affaire a fait son petit tour du monde.

Il n'est jusqu'à l'agence soviétique Tass qui ne se soit, comme bien l'on pense, léché les quatre doigts et le pouce devant ce scandale du monde capitaliste.

Le prestige helvétique en a pris un bon coup.

Le drame, c'est que la preuve a été faite de livraisons d'armes suisses au Nigéria, et ceci dans le même temps où tout le peuple, apitoyé par les horreurs biafraises, déliait sa bourse pour venir en aide aux victimes.

Sommairement et subjectivement résumé l'affreux paradoxe tient en ces deux termes :

La Suisse, terre d'asile et d'humaine solidarité arme les tueurs et panse les plaies de leurs victimes.

Comme si nous étions, nous, les obscurs, pour quelque chose dans ce forfait...

Hélas, il en va d'un peuple comme des familles... La faute de l'un ternit la réputation de tous les autres.

De l'un... ce n'est pas certain.

Selon « Blick », une autre entreprise aurait fourni, sinon des armes, du moins de la munition (de « second » choix ! ! !) à des Etats belligérants.

La firme incriminée a réagi violemment, criant à la calomnie.

Souhaitons, pour elle et pour nous, que ce démenti soit fondé.

Mais l'indignation, pour légitime qu'elle soit, n'a jamais procuré la solution d'un problème. Celui-ci reste posé.

SI des abus aussi effarants ont pu se produire, c'est bel et bien que la procédure appliquée à l'exportation de matériel de guerre est viciée dans son fondement.

Nous l'avons rappelé récemment :

Autoriser la vente d'armes à l'étranger pour autant que l'Etat acquéreur soit en paix et ne nourrisse aucun dessein belliqueux, c'est la forme la plus souple et la plus savante de l'hypocrisie !

Car enfin rien ne prouve que la situation politique justifiant une livraison ne soit pas soudainement modifiée, peut-être même en relation directe ou indirecte avec ces mêmes livraisons !

D'autre part, et sans qu'il en soit de la faute de la Suisse cette fois, on ne saurait suivre à la piste les armements vendus.

Qu'est-ce qui prouve que l'acquéreur n'entend pas jouer simplement les intermédiaires ?

Devant cette éventualité, nos autorités ferment pudiquement les yeux. Cela ne nous regarde plus !

Que faire, dès lors ?

Notre confrère Pierre Béguin, dans la « Gazette de Lausanne », après avoir réfléchi la saine indignation populaire, met en garde contre toute tentation de modifier le statu quo. Ces fabriques d'armement, la Confédération n'en peut, à elle seule, supporter le poids. De surcroît, il serait périlleux de s'en remettre aux seuls fabricants étrangers du soin d'approvisionner notre armée.

Un contrôle renforcé devrait suffire.

Tout en appréciant ce que ce raisonnement a de logique et de pondéré, nous nous permettons d'être d'un tout autre avis.

Par sa tradition d'humanisme, par sa neutralité, par sa vocation charitable, la Suisse a fini par ressembler à la femme de César. Elle ne saurait sans dommage être soupçonnée.

Et l'on comprendrait mal, ailleurs, que ce petit pays paisible et bienfaisant tire une partie de ses ressources de la vente de matériel homicide. Même si cela soulage son budget. Même si cela complique son propre approvisionnement militaire

Dès lors, il semble qu'un geste de loyauté s'impose.

Ces armes, ces munitions, il faut bien que nous en disposions pour notre défense. Alors, continuons d'en fabriquer une partie. Mais interdisons à jamais une exportation dont nous convenons cyniquement qu'elle a pour objet d'alléger notre budget militaire.

Allons allons ! Comment peut-on tolérer encore que nous acquittions nos impôts avec le sang des autres ?

C'est bien d'avoir une vocation internationale prestigieuse. Mais il faut avoir le courage d'en assumer les frais !

M. J.

LE MATCH SOVIETO-AMÉRICAIN À L'HEURE DÉCISIVE

Qui va tourner le premier autour de la lune ?

par Albert DUCROCQ

Ayant décidé d'accomplir le grand saut à peu près au même moment, Américains et Soviétiques devraient faire de décembre un mois spatial exceptionnel. Si les promesses sont tenues, c'est, en effet, à quelque 400 000 kilomètres de nous que leurs vaisseaux cosmiques vont emporter des équipages, puisque le voisinage de la lune est leur objectif.

Jusqu'ici, pendant plus de sept années, les cosmonautes étaient demeurés, dans le sillage du pionnier Gagarine, sur des orbites basses. Enregistré lors du vol Gemini XI, avec Gordon et Conrad, le record d'altitude n'est encore actuellement que de 1360 kilomètres, soit à peine le dixième du diamètre de la terre.

C'est dire que, pour la première fois, l'homme va véritablement explorer l'espace, découvrant des régions depuis lesquelles notre planète ne lui apparaîtra plus que comme un minuscule disque. Surtout, il devra voyager plusieurs jours durant sans pouvoir espérer aucun secours, alors que jusqu'à maintenant une récupération en catastrophe restait possible en une vingtaine de minutes.

Dans la mesure où les méthodes et les programmes sont de part et d'autre fort différents, cette quasi-simultanéité des tentatives soviétique et américaine apparaît plus comme une convergence que comme une coïncidence.

A partir de samedi

S'agissant des Russes, c'est dès l'été 1965 que leur intention de faire survoler la lune par un équipage nous avait été annoncée. Et sans le drame de l'an dernier qui vit Komarov manquer son retour sur terre, on peut penser que l'occasion en aurait été le jubilé de la révolution d'octobre.

Cette année, avec un matériel révisé, le vol a été préparé en trois temps, sous le couvert d'opérations Zond qui ont permis d'expérimenter le vaisseau cosmique auquel va incomber cette grande première.

Dans le passé, ce nom de Zond avait été donné à des sondes interplanétaires de une tonne environ, essentiellement constituées par un corps cylindrique flanqué de deux grandes ailes dallées de piles solaires et portant la charge utile à sa partie inférieure.

Les Zond de 1968 rappellent cette structure, mais ils sont beaucoup plus lourds (8 tonnes), leur charge pouvant être une cabine planante identique à celle utilisée récemment par Beregovoï. Le corps de l'engin est un module de propulsion doté de deux moteurs de 400 kilos et d'un ensemble de petits moteurs.

En mars dernier, le vaisseau cosmique lunaire fut d'abord envoyé à grande distance de la terre sous le nom de Zond-IV : il s'agissait alors de contrôler le système de manœuvre. Puis, en septembre, Zond-V voyagea selon une trajectoire de survol lunaire avec retour vers la terre. Enfin, le mois dernier, Zond-VI répéta le voyage complet avec, lors du retour dans l'atmosphère terrestre, une rentrée contrôlée qui autorisa une décélération modérée et une descente sur le territoire soviétique

Zond-VI revenait ainsi le 17 novembre. Apparemment l'expérience avait été un succès complet, mais les techniciens entendaient procéder à une étude détaillée du vol. Le 27, ils faisaient connaître leurs conclusions : les responsables de l'astronautique soviétique donnaient le feu vert pour la préparation d'un vol piloté. On attend que ce dernier intervienne incessamment, une période propice à une telle opération devant se présenter à partir du 7 décembre

En attendant le module lunaire

Aux Etats-Unis, la situation apparaît sous un tout autre jour. Il faut retenir, en effet, qu'une opération de survol lunaire ne figurait pas initialement à leur programme spatial.

Un nom résume en l'occurrence la grande astronautique américaine : Apollo. Apollo, c'est d'abord la fusée géante Saturne V capable de mettre 130 tonnes en orbite, cette fusée, déjà essayée à deux reprises (les 9 novembre 1967 et 4 avril 1968), ayant été conçue pour permettre un débarquement sur la lune. Apollo, c'est aussi, d'autre part, le véhicule que les Américains ont construit en vue de ce débarquement.

Il comporte, nous le savons, trois parties. A l'avant, on trouve une cabine triplace. Elle surmonte un « module de service », ce nom étant donné à un cylindre de 3 m. 93 de diamètre (comme la base de la cabine) et 6 m. 60 de longueur, qui contient les piles, les réserves d'oxygène, le combustible et les systèmes moteurs (16 petits propulseurs de 45 kilos, et un gros moteur créant 9300 kilos.

La cabine Apollo ne saurait voyager seule dans l'espace. Mais à la rigueur, un véhicule Apollo peut se réduire à ces deux premiers tronçons. Telle avait été la formule retenue, en octobre, pour Apollo-VII. Et c'est à un semblable véhicule qu'a été confiée la mission Apollo-VIII qui doit permettre à Frank Borman, James Lowell et William Anders de survoler prochainement la lune.

Cette décision a été prise essentiellement parce que le troisième tronçon, appelé « module lunaire », n'est pas prêt. C'est ce véritable petit véhicule autonome à deux étages qui, à partir d'une orbite autour de la lune, effectuera ultérieurement une descente sur le sol de l'astre, puis une remontée suivie d'un rendez-vous avec le véhicule Apollo.

Or, par suite de retards, ce module sera seulement disponible en mars prochain et c'est pour ne pas perdre de temps que les Américains ont assigné à Apollo-VIII, une mission de reconnaissance près de la lune, autour de laquelle l'engin devrait, la veille de Noël, se mettre en orbite pour dix révolutions (alors que les Soviétiques, apparemment, se contenteront d'un passage).

La fusée Saturne-V est « surpuissante » pour une telle opération qui, estime-t-on aux Etats-Unis, devrait ainsi pouvoir être réalisée avec des marges de sécurité très larges.

Cela dit, il apparaît bien à l'heure actuelle que, sauf accident, les Russes survoleront les premiers la lune. Pour le débarquement, en revanche, l'incertitude reste très grande, aussi bien sur les conditions que sur la date de la tentative : en ce qui concerne les Américains, il faudra attendre, nous venons de le voir, la première utilisation du module lunaire avant de hasarder un pronostic ; quant aux Soviétiques, ils n'ont rien confié, comme à l'habitude, de leurs intentions en ce domaine.

Albert DUCROCQ.

CHRONIQUE

Apaisement d'une crise monétaire

par Arthur WALTHER

Au-delà de la satisfaction manifestée dans le monde pour la solution momentanée apportée par le président de Gaulle aux difficultés du franc français subsiste un sentiment d'insécurité quant à l'avenir du système monétaire international menacé par plusieurs crises successives.

Il s'en est déjà dégagé pour l'avenir immédiat un mouvement de solidarité entre les principales nations, celles du groupe des Dix, grâce auxquelles tout danger a été écarté. Mais une solution définitive n'a pas encore été abordée ; elle ne sera sans doute pas envisagée avant l'année prochaine avec l'entrée en fonction de M. Nixon.

Il n'en demeure pas moins que l'effet de surprise produit par de Gaulle commence à se dissiper et que l'on se pose de nombreuses questions, cela d'autant plus que subsiste une certaine méfiance dans les milieux français directement intéressés

On a été surpris de ne pas trouver dans l'exposé présidentiel des termes de gratitude plus expressifs envers les pays qui ont accordé leur aide substantielle. Ont-ils apporté leur concours accompagné d'un blanc-seing sans contrepartie ou certaines conditions ont-elles été posées ? Les congratulations adressées à de Gaulle ont été davantage un acte politique que l'expression d'un réalisme monétaire.

Certes, les mesures d'austérité prises en France, de même que les réductions budgétaires ont été favorablement accueillies ; en revanche, les tracasseries aux frontières n'ont qu'une efficacité relative. Rien ne prouve que les capitaux fugitifs responsables en grande partie de la crise aient repris sagement le chemin du bercail.

Certaines habitudes sont difficiles à déraciner. Par exemple, le goût de la thésaurisation est profondément ancré dans les milieux de la bourgeoisie On sait que l'or détenu dans le bas de laine français atteint un montant supérieur à l'encaisse de la Banque de France, même aux heures où ses réserves d'or dépassaient les 6 milliards. Et maintenant, la chasse aux napoléons se poursuit, près d'une vingtaine de millions de francs par jour. Ceux-ci valent 66 francs français alors que la teneur d'or au cours officiel ne représente que 5,8 grammes soit 32,20 francs français. Donc, une revalorisation du métal précieux au double de sa valeur ne couvrirait pas le prix payé. C'est dire que l'or, à des cours surfaits ne constitue nullement une valeur-refuge recommandable.

D'autre part, le taux d'intérêt de l'épargne vient d'être porté de 3 à 3 ½ %. Ce n'est pas très encourageant comparativement au 4 % pratiqué en Suisse où l'argent est pourtant meilleur marché et où les taux d'intérêts débiteurs ou hypothécaires sont sensiblement plus avantageux. Il existe un décalage manifeste dans le marché des capitaux qui ne stimule guère l'épargne et qui pénalise plutôt lourdement les emprunteurs.

Si au moins l'épargne recueillie par les caisses instituées était destinée aux besoins de l'économie du pays, mais elle est canalisée au profit de l'Etat qui alimente ainsi sa trésorerie à bon compte.

Il y a lieu aussi de dresser un parallèle entre l'activité des banques en Suisse qui disposent d'une très large autonomie et celles des établissements financiers d'outre-Jura dont l'activité est freinée par des règles et un contrôle serré de la part de la Banque de France.

Or, l'économie d'un pays dépend dans une mesure très appréciable des facilités apportées aux mouvements de capitaux et par l'orientation de ceux-ci vers un dessein essentiellement productif.

Il existe cependant des éléments positifs qui plaident en faveur d'un redressement souhaitable du franc français sans l'appui d'une intervention quotidienne fondée sur une certaine injonction de dollars. Il se trouve en dernier ressort que la solidarité internationale se déploie en plein effet grâce, faut-il le dire, au fair-play des Etats qui sont intervenus. Il serait en effet malheureux que les efforts accomplis ces dernières années en faveur d'un abaissement général des droits d'entrée, favorable aux échanges, soient remis en question par des manipulations monétaires évitables dans l'intérêt de tous.

C'est sûrement par des considérations supérieures de cette nature que les Etats se sont inspirés afin d'éviter une crise plus grave. Le rôle de sauveteur du franc n'appartient pas qu'à un seul homme ; il a été l'œuvre commune de plusieurs.

a. w.

BILLET À LA MAIN

Les bonheurs de Sophie

Pas de doute, le typo de service était misogyne ! Ce pourrait être le titre d'un roman policier, genre série noire, ce n'est qu'une réaction en découvrant mes bonheurs hebdomadaires sous cette illustration délicieusement surannée !

Sophie déguisée en globe-trotter anglaise... car cette créature austère, visiblement habitée par l'inspiration et qui s'y adonne avec fougue, ne peut être que britannique, « because » le chapeau !

Couvre-chef et nationalité mis à part, je regretterais plutôt de correspondre si mal à l'image qui me signalera désormais aux « lecteurs fidèles ». Que je voudrais posséder de solides vertus et pouvoir traiter, chaque semaine, avec sérieux et profondeur, un « vrai » sujet ! Mais rien de tout cela : je sais seulement vivre chaque jour qui passe en essayant de suffire à ma tâche. Pourtant, je suis plus cigale que fourmi ; c'est pourquoi, au hasard des chemins, je chantonne mes bonheurs.

Evidemment, le typo de service a des excuses : une cigale, ça s'entend, mais ça ne se voit pas... et c'est bien difficile à représenter !

Sophie.

Réd. — Nous avons immédiatement apaisé les inquiétudes de Sophie en illustrant sa rubrique d'un dessin plus ressemblant.

Féminités

Comment laver, entretenir...

Les polyamides : nylon, orlon, rilsan, perlon etc. eau froide et détergent doux.

Linon, mousseline de coton : eau chaude et savon de Marseille ou en paillettes.

Mousseline de soie : eau tiède et « Bois de Panama ».

Rayonne : eau tiède et savon en paillettes.

Rovyl : eau froide et savon en paillettes.

Soie naturelle : eau tiède vinaigrée et produit spécial

Tulle : eau tiède, paillettes et amidon liquide.

Embonpoint, cellulite, affaissement des muscles, éliminés sans effort avec le procédé révolutionnaire

Electronic Modeling

INSTITUT

Bérangère

Tél. 26 45 01 Reçoit dès 13 h. 30

rue du Simplon 24 (sous gare)

Le Thé de l'Abbaye N° 7

Sept substances végétales soigneusement choisies permettant au Thé de l'Abbaye No 7 de lutter activement contre la mauvaise

CIRCULATION DU SANG

et de ses conséquences : varices, hémorroïdes, jambes lourdes, fourmillement

Envoi rapide par poste Le pag. Fr. 3.–

Pharmacie - Herboristerie

LÉONNARD

Bas de la descente Saint-Laurent 8

Téléphone 22 33 06 LAUSANNE

mon style c'est le Comptoir

Un style jeune pour tous les âges Un style qui se veut le vôtre

Comptoir des Tissus et Confection SA - Lausanne

12, rue Centrale - bas de la rue Saint-François

gastronomie

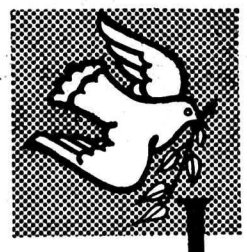

hôtel · restaurant

LA PAIX

Salle de 7 BILLARDS ouverte au public de 13 à 24 heures

Lausanne tél. 23.71.71

Salons pour banquets et réceptions

COLLONGES

Dimanche 8 décembre 1968, dès 14 h. 30

GRAND LOTO

organisé par la **Société de musique**

Jambons - Fromages - Demi-porcs - Montres
Skis - Anoraks - Perceuse électrique, etc.

P 90217 S

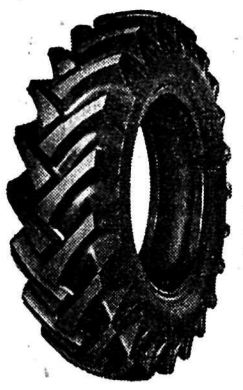

REGOMMÉS
TOUTES
DIMENSIONS

ENV. 50% D'ÉCONOMIE

TYVALUG S.A.

PNEUS NEUFS TOUTES MARQUES

VEVEY	Avenue Gilamont 40	Tél. (021) 51 49 61
LAUSANNE-PRILLY	Route de Neuchâtel 12	Tél. (021) 25 72 22
GENÈVE	Rue Adrien-Lachenal 26	Tél. (022) 35 47 66
SION	Rue de la Dixence	Tél. (027) 2 56 95

P 1665 L

---

photo ou ciné?
michel darbellay
martigny tél. 026 2 11 71

On cherche pour la saison

une fille de salle

Débutante acceptée.

Tél. (027) 4 51 84.

P 22771 S

SATRAP-humisana

Faire mieux tout en faisant moins cher

Lorsque c'est possible, nous nous en réjouissons ... pour vous! Car c'est vous qui en bénéficiez. Exemple: SATRAP-humisana, l'humidificateur qui ne se contente pas de faire jaillir de l'eau, mais qui la vaporise sans bruit. A une cadence qui peut atteindre 8 dl à l'heure. Et beaucoup de nouvelles améliorations: un commutateur de sécurité automatique, un régulateur de puissance et une construction qui permet un nettoyage facile. Le nouveau prix? Une performance! Seulement **Fr. 32.–** avec timbres coop.
Contrôlé par l'ASE. 1 année de garantie. Service SATRAP dans toute la Suisse. Vous trouverez SATRAP en exclusivité dans les magasins coop.

SATRAP coop

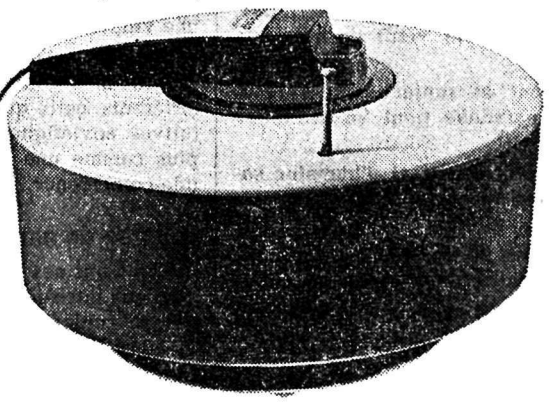

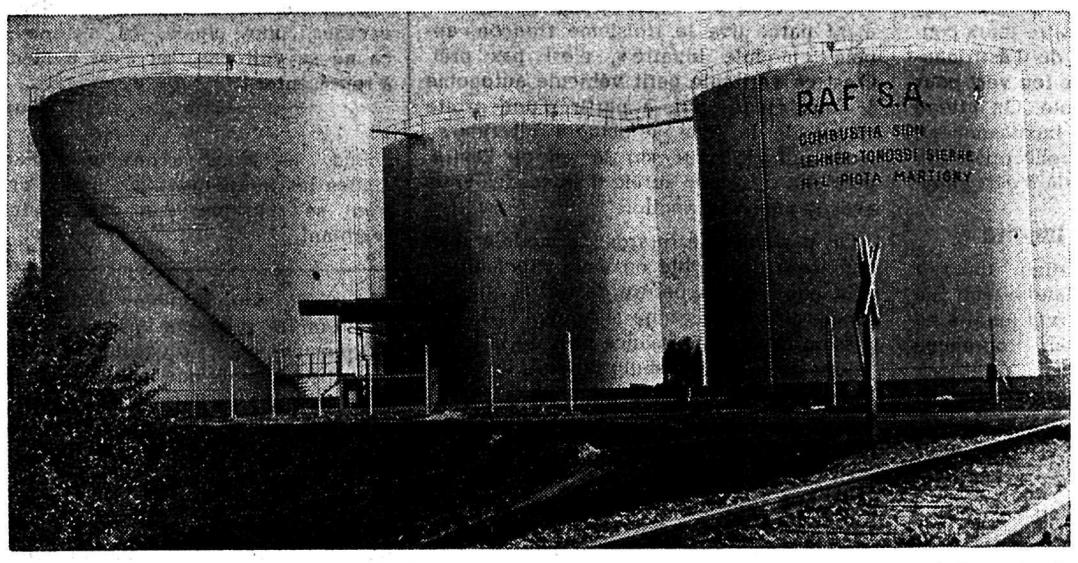

Une capacité de stockage

de 18 millions de litres de mazout

à la disposition des consommateurs valaisans

RAF une grande réalisation entièrement valaisanne

RAF une importante installation dotée des derniers perfectionnements de la technique moderne

RAF une sécurité supplémentaire basée sur des possibilités de stockage à la mesure des besoins croissants du marché

Ne tardez pas à consulter les distributeurs ci-après pour conclure un contrat d'achat judicieux.

Raf

une sécurité d'approvisionnement

MARTIGNY : H. et L. Piota, tél. (026) 2 31 17
SION : Combustia, Micheloud & Udrisard, tél. (027) 2 12 47
SIERRE : A. Lehner-Tonossi, tél. (027) 5 15 05

P 2607 S

Mécanicien

possédant diplôme, cherche place dans garage. Libre immédiatement.
Tél. (026) 2 28 59.

P 50083 S

Jeune serveuse

cherche place dans un hôtel moyen ou restaurant pour la saison d'hiver.

Faire offre sous **chiffre J 121 503 à Publicitas S. A., 3001 Berne.**

P 989 Y

ACTION
Chaussures de patinage et hockey

numéros 28 à 34,
Fr. 20.—.

BAGUTTI-SPORTS, Martigny,
Tél. (026) 2 14 14.

P 601 S

On cherche pour début 1969

VITRIER

Place stable à l'année.
Bon salaire et tous les avantages sociaux.

R. GUALINO, vitrerie, **Martigny,**
tél. (026) 2 21 45.

P 2635 S

Bortis SION

La maison du trousseau
SION
Chemin du Vieux-Canal
Avenue de France derrière Bar de France
Tél. (027) 2 25 57

P 679 S

A vendre **aux**

ENCHÈRES

publiques et volontaires, qui se tiendront le **samedi 14 décembre 1968, à 17 h. 30, à l'Hôtel des Trois-Couronnes, au Bourg de Martigny,** les immeubles suivants, sis sur terre de Martigny-Bourg :

N°s 902, 903, 904, 905, 906, fol. 7, pré de 7685 m² au Châble-Bêt.
N° 696, fol. 6, pré de 2145 m² à Contre le Mont.
N° 2398, fol. 17, pré de 3577 m² aux Etangs du Guercet ; 49/50 du N° 3367, fol. 5, Le Bourg, 282 m², habitation, grange-écurie, place ; 1/3 du N° 487, fol. 5, Le Bourg, 155 m², habitation, place.

Pour visiter ou renseignements, s'adresser à **MM. Georges** ou **Edouard ABBET,** au **Bourg de Martigny.**
Par ordre : **Me Jean-Charles PACCOLAT,** avocat et agent immobilier.

P 90230 S

Important commerce de **Martigny** engage

employé commercial

avec responsabilités.

Travail intéressant et varié :
— contrôle du stock,
— service de livraison,
— contact avec la clientèle.

Connaissance de la comptabilité.

Nous offrons :
— place stable à personne ayant de l'initiative,
— semaine de cinq jours,
— salaire selon capacités.

Entrée tout de suite ou à convenir.

Faire offres par écrit avec curriculum vitae sous chiffre PL 900185 à Publicitas, 1951 Sion.

P 5818 S

MARTIGNY
CAFÉ DES MESSAGERIES

Samedi 7 décembre 1968, dès 20 h. 30
Dimanche 8 décembre 1968, dès 16 h. 30

LOTO VICTUAILLES

du Chœur d'hommes de Martigny

Nombreux et beaux lots
Invitation cordiale

Abonnements :
Samedi Fr. 50.— / Dimanche Fr. 35.—

P 90219 S

M. Pham Dang Lam nommé chef de la délégation sud-vietnamienne à Paris

SAIGON. — M. Pham Dang Lam a été nommé chef de la délégation sud-vietnamienne aux négociations de paix de Paris et partira samedi prochain pour la France avec le vice-président Nguyen Cao Ky et les autres membres de la délégation.

Tremblement de terre en Grèce

ATHENES. — Un fort tremblement de terre (6 1/4 sur l'échelle Richter) a été enregistré hier matin à 9 h. 52 locales, par le sismographe de l'observatoire d'Athènes.

L'épicentre du séisme se situe à 300 kilomètres au sud - sud-est d'Athènes dans la région du Dodecannèse.

On ne signale jusqu'à présent aucune victime ni dégât.

Vote de la loi sur les droits syndicaux

Un succès pour le gouvernement français

PARIS. — C'est par un succès important pour le gouvernement que s'est terminé le débat à l'Assemblée nationale sur la loi fixant les droits syndicaux dans l'entreprise, adoptée à la quasi unanimité (438 voix contre 4 et 22 abstentions).

La Fédération de la gauche et le Parti communiste ont voté pour et quatre députés seulement — deux gaullistes et deux indépendants — se prononcés contre.

Mais la victoire gouvernementale se trouve soulignée par le fait que le projet initial présenté par M. Maurice Schumann n'a subi aucune modification importante, alors qu'il avait fait l'objet d'attaques violentes de la part du patronat. En effet, le Conseil national du patronat français avait « exigé », dans une résolution qui avait l'accent d'une déclaration de guerre, que le gouvernement modifie radicalement ce projet. Les patrons exprimaient par la même occasion une fois de plus leur hostilité à la participation, qui fait l'objet d'un autre projet de loi actuellement en préparation. Or, le ministre des affaires sociales a souligné plusieurs fois devant les députés que la nouvelle loi était le prélude nécessaire à la participation.

La nouvelle loi sur l'exercice des droits syndicaux dans les entreprises constitue pour les organisations ouvrières un succès important. En effet, dans toutes les entreprises occupant au moins 50 salariés les militants syndicalistes protégés par la loi bénéficieront d'avantages qui n'existaient jusqu'à présent que dans les grandes entreprises pour la collecte des cotisations syndicales, l'affichage de leurs communications au personnel et leur protection contre les licenciements.

Dans les entreprises de plus de 200 salariés les syndicats disposeront d'un local pour exercer leurs activités et ils pourront réunir des assemblées du personnel dans l'enceinte de l'entreprise — mais en dehors des heures de travail — une fois par mois. Les délégués syndicaux disposeront pour exercer leur activité d'un certain nombre d'heures (15 au maximum par mois), payées par leur patron. Ils ne pourront être licenciés — sauf faute grave reconnue par l'inspecteur du travail — pendant la durée de leur mandat. Ils bénéficieront donc des mêmes avantages et de la même protection qui étaient réservés jusqu'à présent aux militants syndicalistes élus délégués du personnel ou membres du comité d'entreprise. Cela signifie qu'un syndicaliste qui cumulera les trois fonctions — ce qui est autorisé — de délégué du personnel, membre du comité d'entreprise et délégué syndical, disposera de 45 heures par mois pour ses activités.

L'âge minimum pour exercer les fonctions de délégué syndical est fixé à 18 ans, alors qu'il faut avoir 21 ans en France pour voter.

La nouvelle loi concerne avant tout les entreprises du secteur privé car dans le secteur public et nationalisé les syndicats bénéficient déjà d'avantages supérieurs.

Elle sera applicable automatiquement dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés aux militants des centrales syndicales représentatives, c'est-à-dire la CGT (de tendance communiste), la CFDT (ancien syndicat chrétien), FO (de tendance socialiste, la CFTC (syndicale chrétienne issue de la scission de la CFDT) et la Confédération générale des cadres. Les syndicats indépendants ou autonomes devront au contraire des autres organisations faire la preuve de leur représentativité pour pouvoir bénéficier des avantages de la loi. Il en résulte que la quasi totalité des sections syndicales dans les entreprises appartiendront aux cinq grandes confédérations. Les patrons devront donc appliquer les avantages prévus par la loi aux délégués des cinq grandes centrales syndicales lorsqu'elles sont toutes représentées dans leurs entreprises, ce qui est assez fréquent.

M. Jacques Rueff préconise

Une conférence monétaire internationale dès l'arrivée au pouvoir du président Nixon

PARIS. — M. Jacques Rueff, ancien gouverneur de la Banque de France, ancien conseiller économique du gouvernement, entendu mercredi par la Commission des finances de l'Assemblée nationale française, a préconisé la convocation « dès l'installation du nouveau président des Etats-Unis, M. Nixon de la Conférence internationale, seule propre à mettre un terme au désordre monétaire qui ravage l'Occident ». M. Rueff a ajouté que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et maintenant la France connaissent un système de contrôle des changes qui risque d'aboutir à terme à une nouvelle restriction des échanges internationaux et à une crise mondiale aussi violente qu'en 1929. L'initiative internationale pour la réforme du système monétaire, est indispensable et urgente », a-t-il ajouté. Auparavant, M. Rueff avait développé son plan maintenant bien connu et avait condamné ce qu'il considère comme des expédients destinés à masquer le déficit en devises de la balance de paiements des Etats-Unis « l'erreur est si invétérée, a-t-il dit, qu'elle a conduit le secrétaire au Trésor des Etats-Unis à lancer dans sa conférence de presse du 26 novembre l'idée d'un plan international visant à neutraliser les mouvements de capitaux. Or, a ajouté M. Rueff, l'efficacité des mesures autoritaires est très limitée et la solution du problème que posent les déséquilibres de balance de paiement doit être cherchée dans une voie radicalement inverse ».

La prolongation de la mission Jarring accueillie avec satisfaction en Israël

TEL-AVIV. — La décision du docteur Jarring de prolonger sa mission sans limite de temps a été accueillie avec satisfaction dans les milieux politiques israéliens. Les Israéliens ne doutaient pas, en effet, que l'abandon par le docteur Jarring de sa mission provoquerait au Conseil de sécurité un large débat sur l'ensemble du conflit israélo-arabe. Or, on ne croit guère à Tel-Aviv qu'un tel débat puisse aboutir à une résolution meilleure que celle du 22 novembre 1967, bien au contraire. D'autre part, on est unanime à rendre hommage à l'objectivité et à la finesse diplomatique de M. Jarring.

Mais il ne s'agit pas seulement d'objectivité. A tort ou à raison, les hommes politiques israéliens estiment que le docteur Jarring se refusera à jouer, à savoir celle d'un médiateur qui proposerait ses propres solutions aux parties en présence, au lieu d'essayer de trouver un moyen de les mettre en face les unes des autres afin qu'elles puissent trouver elles-mêmes une base d'accord.

Mais, dans les milieux politiques, on note que la nouvelle phase de la mission Jarring qui s'ouvrira au début de l'année prochaine, après le congé de quelques semaines que le diplomate suédois prendra après sa présente tournée des capitales du Moyen-Orient, coïncidera avec l'arrivée à la Maison-Blanche de M. Richard Nixon et peut-être même avec des efforts concertés de la part des grandes puissances afin d'amener Israël et les Etats arabes a parvenir à un accord par l'intermédiaire du docteur Jarring.

Rome paralysé par la grève

ROME. — Rome et le Latium étaient hier pratiquement paralysés par la grève générale proclamée par les trois centrales syndicales (CGTI, à majorité communiste, CIST, de tendance démo-chrétienne et UIT, sociale-démocrate).

La grève, qui intéresse plus d'un million de travailleurs, a été lancée pour protester contre les licenciements dans de nombreuses entreprises, et contre l'absence d'une politique de développement de l'économie régionale.

Les transports urbains et extra urbains sont les plus touchés par le débrayage : aucun service n'est assuré, ce qui a créé estime-t-on, un certain nombre de « grévistes involontaires » parmi les habitants de la périphérie.

Des camions militaires assurent certaines liaisons. Les écoles primaires et secondaires sont fermées. Aucun journal n'est sorti dans la capitale. Les agences de presse nationales Ansa et Italia, distribuent cependant normalement leur service.

Il n'y a pas de distribution de courrier et d'appel téléphonique interurbain.

La « marche de protestation »

La « marche de protestation » a commencé dans le calme à Rome. Plusieurs milliers de grévistes formant un cortège s'étendant sur 400 mètres ont quitté l'incomparable décor que forment le Colisée et l'Arc de Constantin pour gagner la place Saint-Jean où, dans le courant de la matinée, les représentants régionaux de trois organisations syndicales devaient prendre la parole. La police était très discrète, le cortège était précédé par trois voitures de police. Tous les secteurs des activités économiques du Latium sont représentés : métallurgie, commerce, grands magasins, bâtiments et services municipaux. Le rouge est la couleur dominante, celle notamment des drapeaux frappés de la faucille et du marteau d'une très forte délégation de la CGTI.

Aux accents de l'internationale que diffusaient les hauts-parleurs, le cortège évalué à environ dix mille personnes, s'est déroulé dans l'ordre.

Elections générales en Grèce au printemps ?

ATHÈNES. — Des élections générales pourraient avoir lieu en Grèce au printemps prochain, apprend-on de source informée.

Certains éléments de la junte, considérés comme les plus « durs » ayant été écartés, le premier ministre Georges Papadopoulos, après le référendum du 29 septembre dernier considérerait en effet qu'il peut faire un pas de plus dans la voie de la démocratisation, comme le lui demandent les alliés occidentaux de la Grèce.

Les Etats-Unis sont d'accord pour reprendre le dialogue avec Pékin

WASHINGTON. — Les Etat-Unis sont d'accord pour une rencontre le 20 février prochain à Varsovie entre représentants de Washington et de Pékin afin de relancer les entretiens périodiques entre les deux pays qui sont interrompus depuis le 8 janvier dernier, soit depuis 11 mois, déclare-t-on dans les milieux officiels américains.

Ainsi, un mois après l'installation de M. Nixon à la Maison Blanche, diplomates américains et chinois vont se retrouver autour du tapis vert pour la 134e fois depuis 1955.

Lors de la rencontre du 8 janvier, diplomates américains et chinois s'étaient donnés rendez-vous pour le 28 mai, mais Pékin avait fait savoir à Washington que la Chine souhaitait renvoyer cet entretien à une date indéterminée, car, affirmait-elle : « nous n'avons rien à nous dire ».

C'est donc avec une surprise considérable que les dirigeants américains ont eu connaissance jeudi dernier d'un document du Ministère chinois des affaires étrangères proposant une rencontre pour le 20 février à Varsovie, ce documant remis à M. Walter Stoessel, ambassadeur des Etats-Unis en Pologne, proposait en outre au gouvernement de M. Nixon la conclusion d'un accord sur les « cinq principes de la cœxistence pacifique » formulés lors de la conférence de Bandoung en 1955 et auxquels avaient souscrit la Chine et l'Inde, alors amies.

L'ONU se trouve à l'étroit à New-York

NEW YORK. — Les bâtiments de l'ONU sur l'East-River avaient été construits en prévision de 70 pays membres. Aujourd'hui, les Nations-Unies comptent 126 membres et ce nombre ne cesse de croître D'autre part, le nombre des organisations et agences affiliées à l'ONU augmente sans cesse. Même l'endroit où flottent les couleurs des 126 pays membres devra être déplacé.

Pour l'instant aucune place ne pourrait servir à cet usage. Depuis plusieurs années on parle d'agrandir l'ONU, mais l'extension des bâtiments de l'administration onusienne ne peut se faire que vers le sud et là encore la place est comptée car, à quelques mètres se trouve le bâtiment de la Consolidated Edison Electric compagnie qui sert la ville basse de New-York en électricité.

Avec l'appui financier de la Fondation Ford et de la Fondation Rockefeller des plans pour l'érection d'un bâtiment de sept étages ont été mis à l'étude. Cet immeuble serait construit sur pilotis dans une forêt sur l'East-River avec une place de sport pour le personnel de l'ONU et pour d'autres usagers. Ce parc serait relié directement au secrétariat de l'ONU.

En face de l'ONU, de l'autre côté de l'avenue, doit-être construite une nouvelle école internationale pour les enfants du personnel de l'administration,

Le secrétaire général Thant désirerait que ces bâtiments soient érigés à New-York, mais les Etats communistes souhaitent une décentralisation de l'ONU.

Violentes échauffourées à Barcelone

BARCELONE. — La ville de Barcelone a été mercredi en fin d'après-midi, le théâtre de violentes échauffourées entre la police et les étudiants. 80 arrestations environ ont été opérées à la suite d'une manifestation au cours de laquelle une voiture a été incendiée et les forces de l'ordre lapidées depuis une barricade élevée en pleine rue.

Vers 17 heures locales (16 heures GMT) 1500 étudiants s'étaient réunis à la Faculté de droit, la seule encore ouverte à Barcelone avec les Facultés de pharmacie et de sciences.

Après une assemblée groupant les représentants de toutes les disciplines universitaires, les étudiants ont décidé de marcher vers la Faculté de médecine où s'étaient produits la plupart des incidents de la semaine dernière.

Ils ont tenté d'enfoncer la porte centrale à coups de béliers et n'y parvenant pas, ont poussé une voiture contre les battants avant d'y mettre le feu.

Finalement, les étudiants ont élevé une barricade et ont entrepris de lapider le service d'ordre.

Que vont devenir Johnson et Humphrey ?

NEW YORK — Le vice-président des Etats-Unis, M Hubert Humphrey, candidat malchanceux des élections présidentielles, est assailli de plus d'une centaine d'offres de diverses universités du pays, qui lui proposent un poste de professeur. De plus, son Etat natal, le Minnesota, lui offre la direction de son université. L'on sait que le vice-président Humphrey s'intéressé à une carrière universitaire, et qu'avant de s'engager dans l'arène politique, il enseignait l'histoire à l'Université du Minnesota. Mais même si M. Humphrey voulait cesser toute activité, son avenir serait largement assuré : en tant que sénateur pendant 16 ans et vice-président pendant quatre ans il aura droit à une pension annuelle de 19 500 dollars.

L'avenir du président Jonhson est encore plus réjouissant pour lui : non seulement sa femme et lui possèdent une fortune évaluée à 15 millions de dollars, mais encore il touchera une pension annuelle à vie de quelque 100 000 dollars (25 000 dollars en tant qu'ancien président et 75 000 pour ses 30 ans d'activité au Congrès). Mais M. Jonhson ne songe pas encore à la retraite : comme son équipier, il songe à une carrière professorale Il pourrait aussi se consacrer à l'élevage, puisqu'il possède bétail et terres favorables à une telle exploitation. Enfin, comme sa famille possède une station de radio et de télévision qui contrôle l'une des grandes banques du Texas il pourrait devenir directeur de banques.

Transport en commun révolutionnaire : L'URBA TRAIN présenté à Lyon

LYON. — Lyon va être la première ville au monde à avoir une ligne de transport en commun fondée sur deux techniques : l'aérosuspension et le moteur électrique linéaire. Le principe de construction de cette ligne qui reliera le centre de la ville à la Foire internationale de Lyon et qui sera desservie vers 1970 par de véritables « autobus volants » circulant à 50 km./h., a en effet été décidé par le Conseil municipal.

Un exemplaire en version opérationnelle de ces véhicules appelés « URBA » a été présenté mercredi à la presse. Une démonstration du premier train au monde composé de deux véhicules guidés par couche d'air, « l'Urbatrain, » d'une capacité de 16 à 24 places, a été effectuée sur une ligne de 80 mètres Le véhicule se déplace selon une poutre-guide surélevée sans aucun contact avec elle, se trouvant par aspiration, en équilibre aérosuspendu sous la face inférieure de cette poutre-guide. Celle-ci peut être fixée soit à des potences distantes d'une trentaine de mètres, soit à la voûte des tunnels existants.

Quant au moteur linéaire, il comprend un primaire et un secondaire rectilignes, placés face à face. Ce moteur donne un effort de translation et non plus de rotation. D'une grande simplicité mécanique, il est silencieux et ne contient aucune pièce mobile. Il permet à l'URBA de passer de 0 à 50 km./h. en 40 mètres et, en cas d'urgence, de le freiner en moins de 20 mètres.

Selon les techniciens, l'URBA doit permettre de résoudre les problèmes de transports rapides et silencieux, dans les villes et entre les villes sur de courtes et moyennes distances.

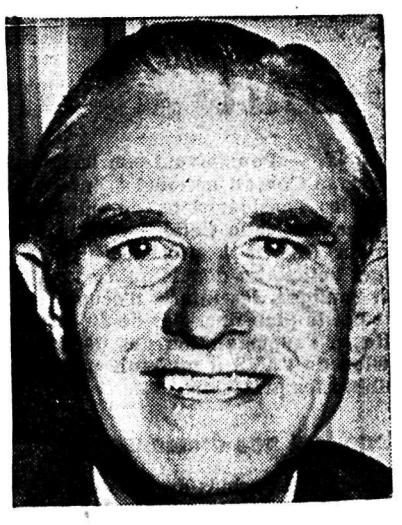

PORTRAIT DU JOUR

William Averell HARRIMAN

Avec le départ de Johnson de la Maison Blanche, la mission de M. William Averell Harriman à la tête de la délégation américaine à la conférence de Paris face au Vietnam du Nord touche à sa fin. Et c'est probablement le dernier grand service que vient de rendre à son pays cet ambassadeur du « Good-Will » qui, à soixante-seize ans, pourrait aspirer à un repos bien gagné.

Fils d'un pasteur anglican, le père d'Averell n'était que le modeste employé d'un trust qui avait quelques intérêts dans les chemins de fer ; mais c'était un rusé financier qui sut habilement placer ses économies et faire fructifier son capital. A tel point qu'en 1898 il accédait à la présidence de l'Union Pacific Railroad et il envoya son fils dans les plus riches universités avant de lui confier la défense de ses intérêts sur les grands marchés du monde.

W.-A. Harriman voyage d'un continent à l'autre : il fait connaissance de l'Europe puis rentre aux Etats-Unis pour épouser la fille d'un banquier new yorkais et il trouve juste le temps de divorcer avant de prendre l'avion pour Moscou où il noue des contacts économico-politiques sous le couvert du tourisme. Ayant acquis de solides notions de russe, il se perfectionne dans cette langue et peut s'entretenir avec Trotzky qu'il rencontre à plusieurs reprises. Rentré aux Etats-Unis, il s'y remarie avec la fille de Vanderblit, roi du chemin de fer, qui lui apporte une dot colossale et quelque 30 000 kilomètres de rail !

Quand survient le krach Hoover, le chômage et la fermeture des banques, W.-A. Harriman se dissocie des plus gros possédants et prend parti pour le « New Deal » décrété par Roosevelt contre les « royalistes de l'économie » ; ce qui lui vaut une invitation à la Maison Blanche. Il y devient un précieux conseiller pour le présisent qui, en 1941, l'envoie à Londres pour accélérer l'aide militaire et économique américaine au dernier bastion occidental face au nazisme triomphant. Quelques mois plus tard, Harriman est envoyé à Moscou pour y négocier la fourniture d'armes américaines aux Soviétiques. C'est la première rencontre avec Staline qui profite de l'occasion pour prier Harriman de réorganiser le chemin de fer transsibérien. L'Américain reviendra souvent au Kremlin puisque Roosevelt le nommera ambassadeur en Union soviétique.

Emérite joueur de polo, grand collectionneur de tableaux français, aussi féru de ski ou de tennis que de cubisme ou d'impressionnisme, M. Averell Harriman est aussi l'un des plus distingués parmi les Américains et c'est pourquoi les occupants successifs de la Maison Blanche en firent l'homme des missions exceptionnelles. Nixon le trouve aujourd'hui trop vieux face aux négociateurs nord-vietnamiens.

J.-P. TZ.

POTS RIVIERA
chez H. TSCHIRREN, GRAINES
Place PÉPINET 2 - LAUSANNE

Conseil national

Débat à propos d'un budget déficitaire

BERNE. — Poursuivant son débat sur le budget, le Conseil national a entendu hier matin les considérations du ministre des finances, M. Nello Celio, qui n'était guère heureux d'avoir à présenter le premier budget déficitaire depuis quinze ans. Mais, a-t-il souligné, les efforts d'économie sont sérieux : le plan financier de 1969 fixe des limites à l'augmentation des dépenses. La révision de l'AVS a toutefois un peu déséquilibré les prévisions.

« Il ne faut pas dramatiser »

Au sujet des achats de terrains, M. Celio admet qu'on accepte parfois des prix trop élevés, pour éviter une longue procédure d'expropriation.

« Il ne faut pas dramatiser », conclut le chef du Département des finances. Mais une hausse des impôts est inévitable et l'avant-projet sera prochainement soumis aux cantons. On pourrait revoir la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, mais on aboutira certainement à un renforcement des pouvoirs centraux, donc à un alourdissement du budget.

Il est de même inévitable que l'Etat s'immisce de plus en plus dans les affaires de l'économie privée, la Suisse étant toutefois privilégiée à cet égard.

Après ce long exposé (plus d'une heure), l'entrée en matière est votée tacitement et on passe à l'examen du budget, chapitre par chapitre.

● Département des finances

M. Schmitt (radical, Genève), rapporteur, traite surtout de la pénurie de personnel qui, au Département de justice et police notamment, retarde dangereusement la réforme de certains textes (régime matrimonial, par exemple). Il critique aussi l'attitude de certains cantons qui ne montrent guère de zèle à appliquer l'amnistie fiscale de 1969.

Le conseiller fédéral Celio relève que la centrale pour les questions d'organisation de l'administration fédérale manque elle-même de personnel... Il faudra en outre réviser son statut. La Confédération est prête à engager davantage de personnel, mais il faut le trouver, et le loger.

Au sujet de l'amnistie, M. Celio admet que tout n'est pas clairement expliqué dans la loi. C'est pourquoi on vient d'organiser une réunion des spécialistes fiscaux des cantons, qui a établi des directives pour assurer un traitement équitable de tous les contribuables.

● Département politique

M. Chavannes (socialiste, Genève, relève que dans les statistiques de l'OCDE, la Suisse figure dans les derniers rangs pour l'aide officielle au Tiers-Monde. L'aide privée, plus considérable, comprend aussi les investissements à but lucratif.

M. Spuehler, président de la Confédération, répond qu'il appartient au Parlement de modifier la proportion. Le gouvernement, quant à lui, aimerait augmenter les crédits pour la coopération technique.

● Département de l'intérieur

M. Reverdin (libéral, Genève) estime que le référendum lancé contre la loi sur les Ecoles polytechniques fédérales aura un effet suspensif. Le fonctionnement de l'EPUL en sera-t-il troublé ? Le conseiller fédéral Tschudi répond que des retards sérieux ne sont à prévoir que si le référendum aboutissait et que la loi soit rejetée. En tout cas, l'EPUL passe à la Confédération le 1er janvier prochain. Il y aura un certain flottement dans l'organisation, mais les dépenses prévues au budget doivent être maintenues. Une solution transitoire devra être trouvée pour les organes de l'école. Le Département de l'intérieur veillera à ce que l'enseignement ne soit pas troublé.

M. Gut (radical, Zurich) demande une subvention pour la garde aérienne suisse de sauvetage. M. Tschudi transmettra cette requête.

● Département militaire

M. Schwarzenbach (sans parti, Zurich), qui est officier d'armée et foyer, réclame des crédits plus élevés pour cet office de préparation à la guerre psychologique. Il évoque les événements de Tchécoslovaquie et les troubles de mai à Paris.

Le conseiller fédéral Gnaegi, chef du Département militaire fédéral, déclare que le crédit est suffisant, puisqu'il n'a jamais été utilisé entièrement. La section armée et foyer va être réorganisée et dotée d'un nouveau chef. On pourra ensuite revoir le problème financier.

Au vote, la proposition de M. Schwarzenbach est rejetée par 71 voix contre 11.

Au nom du Parti du travail, M. Muret (Vaud) propose le renvoi du budget militaire au Conseil fédéral. Après avoir réclamé une nouvelle conception de la défense nationale, il fait allusion au scandale de Buehrle qui a permis « à une entreprise en marge de la loi de violer la neutralité pour accroître ses profits ». L'indignation actuelle est tardive, et d'ailleurs, on ne pourra jamais contrôler les filiales de l'entreprise à l'étranger. C'est le système qui est en cause, il faut nationaliser l'industrie de l'armement.

M. Gnaegi répond qu'après les événements de Tchécoslovaquie, il ne convient pas de réduire le budget militaire. Au sujet de Buehrle, il se borne à relever que l'enquête est en cours. Le Conseil fédéral donnera des renseignements plus détaillés ultérieurement, en réponse à diverses interpellations.

L'amendement de M. Muret est alors rejeté par 111 voix contre 9, et la séance est levé.

La collaboration avec les paysans, qu' est bonne, doit se poursuivre, dit encore M. Schaffner. La discipline ne doit pas se relâcher, car la situation ne s'est améliorée que dans le secteur du beurre. Les sommes prévues au budget ne peuvent donc être réduites.

Le danger d'une consommation accrue de margarine subsiste, et M. Schaffner prie les représentants de la Migros de ne pas faire de publicité en faveur de ce produit. Une coexistence pacifique avec l'industrie de la graisse devrait être possible.

Dans le secteur du fromage, les difficultés sont encore graves. Les efforts en vue d'améliorer la qualité doivent se poursuivre.

Il faut surtout tendre vers une diversification des cultures (le Département étudie le mémoire de la Chambre vaudoise d'agriculture).

BUDGET ADOPTÉ

L'ensemble du budget est alors adopté par 139 voix sans opposition.

Une convention internationale sur la responsabilité du chemin de fer pour la mort et les blessures de voyageurs est également adoptée sans opposition.

M. Schaffner et la montagne de beurre

En séance de relevée, le Conseil national poursuit l'examen du budget. Les crédits prévus pour les PTT sont adoptés avec les amendements demandés par la commission.

On passe à l'agriculture. Plusieurs orateurs demandent des explications au sujet de la reprise des importations de beurre. La « montagne de beurre suisse » a donc fondu si rapidement ? Le contingentement de la production de lait peut-il encore être imposé ? Au nom des indépendants, M. Biel réclame une nouvelle orientation de notre politique agricole. M. Thévoz (lib., Vaud) redoute des manifestations de protestation des paysans. Les importations de beurre vont-elles permettre une diminution de la retenue ? A l'étranger, relève M. Fischer (PAB, Thurgovie), les subventions pour l'agriculture sont bien plus élevées. La situation va se stabiliser à condition que les paysans continuent de restreindre la production de lait. M. Revaclie (rad., Genève) signale que l'importation de beurre s'accompagne d'une exportation de fromage de deuxième qualité. Les milieux paysans sont un peu troublés par cette opération.

Le conseiller fédéral Schaffner s'étonne qu'on proteste contre ce qui est un retour à la normale. Or, le problème est simple. Le lait suisse est bon, mais cher. La ménagère refuse d'acheter du beurre à 14 francs le kilo. Les producteurs doivent compenser les pertes, la Confédération doit subventionner les consommateurs. Or, le beurre importé nous permet de faire des bénéfices et d'exporter du fromage, et éventuellement de réduire la « retenue » Les organisations paysannes doivent comprendre ce raisonnement. L'année prochaine, le Département de l'économie publique présentera un nouvel arrêté sur le lait, soumis au référendum...

A propos des exportations d'armes

Conférence de presse de M. Buehrle

ZURICH. — M. Dieter Buehrle, président du conseil d'administration de la fabrique de machines-outils Oerlikon-Buehrle Holding S. A., a donné hier à Zurich, au cours de la journée de la presse de l'industrie des machines, certaines assurances au sujet des futures exportations d'armes de la maison qu'il dirige. Désormais, toutes les transactions relatives au commerce d'armes dépendront directement de la direction du Konzern. M. Buehrle a proposé, d'autre part, aux autorités fédérales que les confirmations sur l'usage final des armements soient obtenues par la voie diplomatique.

Auparavant, l'orateur avait exprimé son regret que des employés de sa maison aient contrevenu aux prescriptions légales en ajoutant qu'il se sentait personnellement touché. Il a précisé qu'il ne tenait pas pour le moment à entrer dans plus de détails au sujet de ces exportations d'armes, attendu que l'instruction suit son cours. Il a souligné que seules des considérations de neutralité politique interdisaient l'exportation d'armes et de munitions à destination de pays en guerre ou traversant de graves crises, mais qu'à son avis, une armée moderne et bien préparée d'un pays neutre tel que la Suisse supposait l'existence d'une industrie autochtone. Sans possibilités d'exportation, les charges financières et les risques inhérents à chaque entreprise seraient trop grands en raison de l'exiguïté du marché indigène. L'exportation favorise, d'autre part, le contact avec l'étranger sur le plan de la technique et de la fabrication, ce qui ne peut que profiter à la Suisse.

En conclusion, M. Buehrle s'est déclaré prêt à fournir en temps voulu à la presse de plus amples renseignements sur les questions relatives aux exportations d'armes.

En corrélation avec les exportations illégales d'armes, d'aucuns ont posé la question de savoir si le principe admis aux Etats-Unis que la direction d'une entreprise suisse déléguer des responsabilités à ses subordonnés était bien juste. Il fut répondu que le contrôle s'applique avant tout au succès obtenu, mais qu'il ne porte pas sur toute l'activité des collaborateurs.

DISTRIBUTION DE CADEAUX PAR ASTÉRIX ET OBÉLIX A GENÈVE

A la place du Perron à Genève, Astérix et Obélix ont distribué hier après-midi des cadeaux aux enfants genevois. Ceux-ci étaient si nombreux au rendez-vous, qu'on avait de la peine à voir Astérix et Obélix.

Voici une vue de cette généreuse distribution de cadeaux.

« DES OCÉANS POUR VOIR DES HOMMES »

Le Vaudois Michel Mermod héros d'un tour du monde en solitaire à bord de son « Genève » raconte son périple, sous ce beau titre

L'histoire de Michel Mermod, c'est un peu celle de Marius qui, dans le bistrot de son père, sur le Vieux-Port de Marseille, rêve aux Iles-sous-le-Vent, et qui demande au capitaine Escartefigue, dont le ferry-boat assure la navette d'un bout du port à l'autre, s'il ne lui vient pas parfois l'envie de tourner la barre pour gagner le grand large...

Les Ormonts, où il passe ses vacances, Genève où il est né, et ce lac Léman qu'il connaît en bon Vaudois : c'est, à vrai dire, un horizon limité pour un jeune passionné de voile ! Et tout comme le héros de Pagnol, Michel Mermod s'est lancé dans l'aventure en rêvant tout éveillé.

L'apprentissage de l'aventure

« Le monde est à mes pieds, écrit-il du Chili où il est arrivé après mille détours, je le domine et pourtant je me sais si fragile. Suis-je possédé d'un délire de rêve démesuré ? Toutefois, il est là, le Pacifique, devant moi, s'estompant dans le sang du soleil couchant. Et derrière l'astre luisant, très loin, se trouvent ces îles que je désire connaître. Je ne sais pas comment je vais faire, mais je dois obtenir ce voilier afin de voguer à la poursuite du soleil... »

Ce Vaudois, aujourd'hui âgé de 32 ans, a effectué son tour du monde en solitaire à vint-cinq ans. Son apprentissage de navigateur à la voile, il l'a fait en voyageant jusqu'au Pérou d'où il devait prendre le large, le 4 novembre 1961, pour son étonnant périple :

— J'ai fait un peu de voile lors de mon adolescence à Genève, avoue-t-il. Ensuite, j'ai pris mes premières leçons de navigation à bord d'un cargo turc qui m'amenait d'Istamboul en Italie après ma randonnée au Moyen-Orient. Plus tard, j'augmentai mes connaissances en travaillant sur des bateaux de pêche panaméens, le long de la côte pacifique de Colombie. Nous partions en mer pour des périodes de 10 à 15 jours consécutifs. Finalement, quelques mois avant mon départ du Pérou, je suis sorti fréquemment avec le « Genève », parfois deux à trois jours, au large, pour essayer le bateau, l'équipage et le navigateur ; ce qui causa quelques erreurs de position : une fois, mes calculs me situèrent 50 milles trop à l'Ouest, heureusement pas à l'Est ; autrement je me serais trouvé sur les plus hauts sommets de la Cordillère des Andes ! »

Un exploit unique en son genre

Le « Genève » est aussi surprenant que son jeune occupant. C'est un sloop marconi de 7,80 mètres de longeur sur 2,60 mètres au maître bau pour un tirant d'eau de 1,50 mètre. Il comprend un lest de 1,5 tonne réparti dans la quille et à fond de cale, où Michel Mermod a coulé du béton. C'est un bateau assez lourd puisque sont tonnage atteint 3,5 tonneaux pour une voilure restreinte de 27 mètres carrés, mais d'une solidité très helvétique. Bien sûr, il ne s'agissait pas, avec lui, de battre des records de vitesse ; il ne dépassait guère les 120 à 130 milles en 24 heures. Vu de l'extérieur, ce « Genève » est un petit bateau et il semble impossible d'y vivre décemment quelques jours et encore moins plusieurs années ! Pourtant, Michel Mermod reconnaît avoir joui d'un confort relatif à son bord grâce à l'ordre qu'il y fit toujours régner. « Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place, telle fut ma règle qui ne souffrait aucune dérogation, sous peine de me trouver étouffé par un désordre indescriptible... » Et le navigateur d'ajouter : « Comme quoi il est indispensable d'avoir reçu une éducation poussée de civilisé occidental avant de se livrer à la vie de bohême d'un vagabond des mers ! »

Certes, ils sont déjà une bonne vingtaine d'hommes (il n'y a pas encore de femme) à avoir navigué autour du monde en solitaire depuis soixante-dix ans ; mais le Vaudois Michel Mermod a réalisé un exploit unique en son genre en choisissant la route la plus périlleuse et par conséquent délaissée par tous les autres navigateurs : celle du Sud-Est asiatique. La carte accompagnant cet article en première page indique le périple du « Genève », parti le 4 novembre 1961 de Callao, au Pérou, pour arriver en Méditerranée en décembre 1966, après avoir traversé à la voile pure l'océan Indien et l'Atlantique !

300 pages et une place au musée

Pour le plus grand plaisir de ses lecteurs, Michel Mermod se révèle aussi bon narrateur que navigateur tout au long des quelque 300 pages de son livre : « Des Océans pour voir des hommes » (publié aux Editions Robert Laffont à Paris), où il nous fait part, avec une charmante spontanéité et sans fioritures, de son enthousiasme, de ses déceptions et aussi parfois de ses angoisses.

Voilà enfin un navigateur à l'état pur, un jeune sans prétention dont le bateau n'a pas bénéficié des derniers perfectionnements de la technique, qui ne fait l'objet d'aucun battage de grande presse mêlé de je ne sais quel chauvinisme cocardier... ! Ce petit Suisse au bras noueux peut en remontrer à bien d'autres « professionnels de l'aventure », et voilà pourquoi son témoignage mérite d'être lu. Son style vivant et coloré, non dépourvu d'humour, fait merveille dans la description des îles et des ports où il passe et des indigènes dont il se fait aussitôt des amis ; mais il sait aussi nous décrire et nous faire partager cette longue patience, cette solitude, face à l'immensité de cet horizon perpétuellement mouvant et inaccessible :

« Depuis deux jours, je n'ai plus vu les grands albatros blancs. Nous auraient-ils abandonnés ? Peut-être ! Le vent est moins fort, et les lames profondes se sont aplaties ; le thermomètre est plus constant, la température nocturne moins froide. Tu sais, bientôt ce sera de nouveau les tropiques, le beau ciel bleu azur, les douces nuits étoilées ! Heureusement, car je suis sublimement fatigué de cette mer glaciale qui roule, de ce ciel lugubre. Gris, tout est gris : le ciel, la mer, les nuages. Même le vent semble gris, comme mon esprit. Je me demande quelle impression cela donne de dormir dans un lit immobile ? Un lit qui ne bouge pas, un lit absolument strictement, définitivement immobile... ! »

Le « Genève » est aujourd'hui figé dans les halles du Musée des Transports de Lucerne, mais son aventure reste bien vivante dans les pages du livre de bord de Michel Mermod, ce nouveau « Robinson suisse » Lisez-le : c'est une bouffée d'air du grand large dans notre atmosphère polluée et la grisaille d'aujourd'hui.

J.-P. THEVOZ.

Où construire le collège de Sion?

Dans notre numéro du 6 novembre, nous avons reproduit un passage du « Sédunois » concernant la place de la Planta à Sion.

Cet article devait intéresser tous les Valaisans qui ont à cœur la bonne allure du cœur de leur capitale. C'est bien le cas, puisque nous avons reçu plusieurs communications à ce sujet. En règle générale, chacun reconnaît la chance de Sion de pouvoir disposer d'une telle place entourée d'une surface bâtie appartenant soit à l'Etat, soit à la ville de Sion.

Nous publions ci-dessous la lettre d'un Sédunois qui a trait plus particulièrement au nouvel emplacement du collège (réd).

« Dans votre article il était question, entre autres, de maintenir intacte la « Planta », d'agrandir le jardin public et de construire le Palais du gouvernement, avec ses services, sur le terrain Riedmatten présagrément en étant situé près du centre du trafic peut se trouver au sud de la gare, vis-à-vis du passage sous voies. On pourrait du même coup aménager une passerelle enjambant la rue de l'Industrie et la voie CFF pour déboucher directement sur les quais gare CFF - gare routière. Ce passage servirait en même temps à tout le quartier sous gare et surtout aux élèves du Centre professionnel qu'un chemin parallèle à la voie CFF conduirait directement sur le lieu de leurs études.

« Ce changement ne devrait pas impliquer de trop lourdes conséquences financières à la condition de renoncer à construire des édifices somptueux et très coûteux pour nos écoles et s'inspirer de la récente étude faite par l'UNESCO qui constate que l'Europe a aussi pris des mesures et cherche à imiter les Etats-Unis

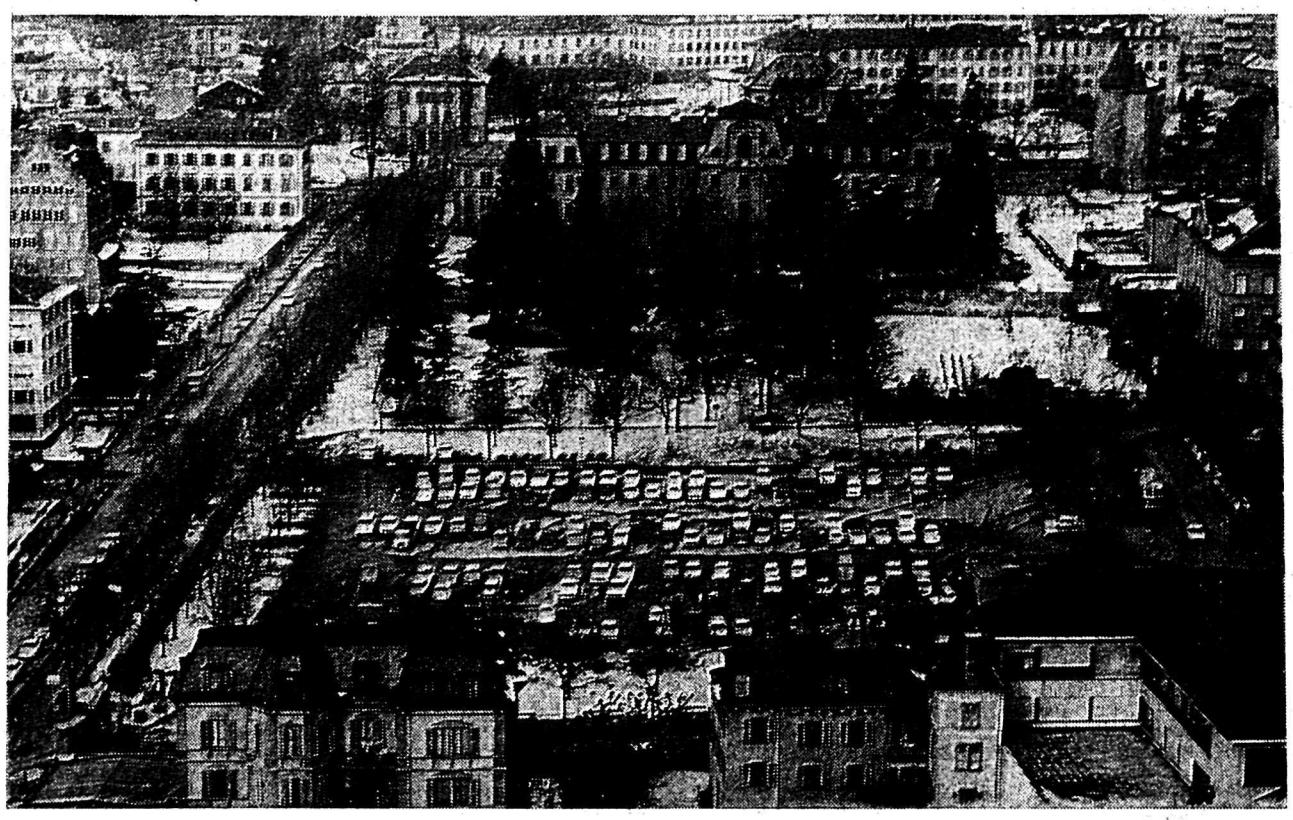

LE CŒUR DE SION, LA PLANTA, VU D'AVION
A droite : l'évêché. Au centre en haut : le Collège de Sion. Au-dessus, sur la droite : l'Ecole normale des filles. A gauche : la propriété Riedmatten. (Photo Valpresse)

vu pour le collège, celui-ci pouvant être érigé hors de la ville.

« Je me permets une suggestion à ce sujet. Nous constatons que le centre du trafic est fixé par le complexe gare CFF - gare routière - PTT. De nombreux collégiens arrivent et partent chaque jour de ce centre. Ne serait-il pas indiqué de leur éviter le long trajet de l'avenue de la Gare comportant deux passages avec feux de l'avenue de France et de la Planta Un emplacement qui me paraît éviter ces dé-

re, en ce domaine, est dépassée. Les Etats-Unis ont passé directement à l'étape des prochaines décades en basant leur méthode sur l'enseignement audio-visuel et électronique.

« Ils réunissent des moyens d'information géants dans des constructions à bon marché, à l'échelle humaine, destinées à ne durer que l'espace d'une décennie et adaptables aux besoins de chaque génération.

« N'oublions pas que nous entrons dans une nouvelle ère, celle de l'électronique qui bouleverse toutes les prévisions.

« En Valais, le chef de l'instruction publique a fait œuvre méritoire sur le plan de l'enseignement professionnel, d'après les méthodes modernes en vigueur. Il serait souhaitable qu'il continue sur sa lancée en se plaçant toujours plus avant au nombre des pionniers dans le domaine de

en ce qui concerne les méthodes d'éducation.

« Les pays européens ne se rendent pourtant pas assez compte que leur manière, en ce domaine, est dépassée. Les Etats-Unis ont passé directement à l'étape des prochaines décades en basant leur méthode sur l'enseignement audio-visuel et électronique.

« Ils réunissent des moyens d'information géants dans des constructions à bon marché, à l'échelle humaine, destinées à ne durer que l'espace d'une décennie et adaptables aux besoins de chaque génération.

« N'oublions pas que nous entrons dans une nouvelle ère, celle de l'électronique qui bouleverse toutes les prévisions.

« En Valais, le chef de l'instruction publique a fait œuvre méritoire sur le plan de l'enseignement professionnel, d'après les méthodes modernes en vigueur. Il serait souhaitable qu'il continue sur sa lancée en se plaçant toujours plus avant au nombre des pionniers dans le domaine de l'instruction en Suisse. C'est une tâche difficile, mais combien importante car c'est l'avenir de nos futures générations qui est en jeu.

J D.

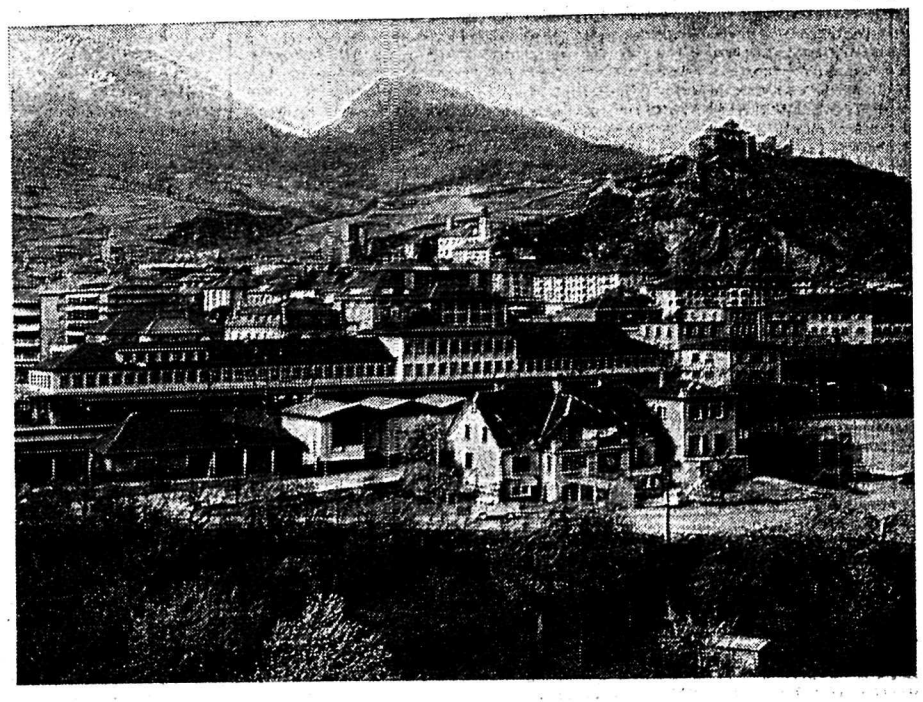

La gare de Sion et une partie de la zone industrielle. (Photo Valpresse)

SION

Ecole de natation : An II

(N) — Parler natation en cette saison peut paraître paradoxal et pourtant, nous ne devons pas ignorer cette activité du Cercle des Nageurs de Sion.

Comme nous l'avions annoncé en son temps, le CN Sion avait décidé de poursuivre cette année encore l'expérience tentée l'année passée, c'est-à-dire donner, pendant l'hiver, des cours de natation aux jeunes classes d'âge, garçons et filles. Le succès enregistré en 1967-68 s'est confirmé dès l'ouverture des cours, il y a un peu plus d'un mois

Confiés à la direction de moniteurs qualifiés et groupés par classe de 10 élèves, les enfants sédunois, dont les parents ont compris la nécessité de savoir nager, font de très rapides progrès dans ce sport qui tout à la fois affirme leur personnalité par la discipline qu'il impose, tout en leur donnant les possibilités de se mouvoir sans danger dans un élément inhabituel mais si agréable. Il n'y a qu'à se promener autour de la piscine par un beau jour d'été pour constater le plaisir qu'ont les gosses à s'ébattre sans crainte dans les bassins mis à leur disposition. Comme il est triste le regard du petit copain qui lui n'a suivi les cours de natation et qui doit se contenter d'être un spectateur passif...

Pour cette raison et pour beaucoup d'autres encore qu'il ne nous est pas possible d'énumérer, la natation, sport complet par excellence, doit être mis à la portée de tous et c'est dans cette intention très louable que le CN Sion par ses dirigeants et moniteurs dévoués veut faire œuvre utile.

Le réel succès de cette entreprise bénéfique à notre jeunesse remet au premier plan de l'actualité ce grand problème de la piscine couverte qui permettrait de ne plus seulement « patauger » au Centre scolaire de Saint-Guérin, mais donnerait la possibilité d'admettre un nombre plus élevé d'enfants au cours de natation et permettrait aux adultes de nager toute l'année ce qui, avouons-le, est une forme de loisir qui n'est pas à dédaigner. Nous pensons que la construction d'une piscine couverte en ville de Sion ne doit pas être considérée comme une dépense somptuaire mais bien comme un service rendu à la collectivité tout entière et il serait temps que l'on y pense très sérieusement en haut lieu.

200 000 francs pour les poires « louise bonne »

Dans sa séance de lundi matin, le Conseil fédéral a décidé d'allouer une subvention de 200 000 francs aux producteurs de « louise bonne » du Valais.

Ce montant est destiné à couvrir une partie des frais occasionnés par le conditionnement et le stockage de ces fruits.

Dans la France voisine
Les initiatives de Chamonix

Partenaire du « Triangle de l'Amitié » Aoste - Martigny - Chamonix, la liaison avec la station voisine de Chamonix avec Martigny est considérablement facilitée du fait de l'amélioration de la route internationale de La Forclaz ainsi que des rénovations faites et à venir sur le tronçon Argentière - Châtelard.

Sous l'impulsion de son nouveau maire qui a succédé à M. Paul Payot, M. Maurice Herzog, ancien ministre des sports de France, et député de la Haute-Savoie, a conçu un plan gigantesque de l'équipement touristique et sportif de toute la région de Chamonix. Les projets sont évidemment assez vastes mais il semble qu'ils ne sont pas impossibles dans leurs réalisations futures. Ils consistent notamment en la création d'une nouvelle école d'alpinisme et de ski qui serait la plus importante du monde.

Il est évident que Chamonix jouit d'un prestige mondial exceptionnel. Quoique sa situation géographique, peu ensoleillée l'hiver, est moins favorable que celle des stations de Megève, par exemple, ou de Saint-Gervais, sa réputation de « capitale des Alpes » demeure inchangée, consacrée par la littérature, par la publicité du Montenvers (cf. « Le Voyage de Perrichon », de Labiche, le célèbre auteur), et enfin par le cirque grandiose des montagnes qui entourent le Mont-Blanc et dont l'ascension fait rêver tous les alpinistes en herbe...

D'autres créations sont aussi en vue pour donner à Chamonix une renaissance nouvelle qui demeure indispensable pour soutenir la concurrence des stations modernes comme Courchevel, d'une conception ultra-moderne ou des stations valaisannes comme Verbier, Montana-Crans ou Zermatt que la clientèle française affectionne particulièrement pour de multiples raisons.

Les projets de Maurice Herzog consistent également à créer un Musée alpin qui existe déjà sauf erreur, ainsi qu'un centre de documentation alpin international.

Enfin, il serait prévu la construction d'une piscine olympique à ciel ouvert, un stade avec terrain de football. Il est curieux que le noble jeu universel du ballon ne soit pas encore pratiqué à Chamonix qui possède pourtant des terrains adéquats pour ce genre de sports.

Citons encore parmi les projets futurs la création d'un manège moderne, un golf de 18 trous au Praz, un hôtel de luxe à proximité et enfin un alti-port.

On ne peut que saluer avec satisfaction ces initiatives qui sont prises dans la station voisine et amie, car tout le monde pourrait en profiter, ne serait-ce que pour l'amour du changement qui est au fond du cœur de tout être humain et de tout sportif.

La concurrence ne doit pas être crainte en tous domaines car elle est le contraire de l'esprit sportif véritable.

Cependant, il y aura lieu également de prévoir la mise en chantier le plus tôt possible du tronçon Argentière - Châtelard que Maurice Herzog a d'ailleurs annoncée lors de la réunion du « Triangle de l'Amitié » qui s'est déroulée à Chamonix en juillet dernier.

Octodurus.

BRIGUE

On s'inquiète des animaux

Fondée il y a quelques mois, la Société protectrice des animaux de Sierre fait déjà preuve d'une bien belle vitalité.

C'est probablement pour suivre son exemple que plusieurs personnalités se Brigue et des environs ont décidé de fonder, dans la ville frontière, une société similaire.

La présidence de ce nouveau groupecun le respect des animaux, a été confiée à M. Johannes Schmid, de Naters.

Les magasins seront ouverts le soir

Satisfaits des expériences tentées l'année dernière, les commerçants et les autorités communales de la ville de Brigue ont décidé d'ouvrir cette année, les magasins le soir.

C'est ainsi que trois fois, avant les fêtes, les dates exactes n'ont pas encore été fixées, les magasins resteront ouverts une partie de la soirée.

Très touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son grand deuil, et dans l'impossibilité de répondre à chacun, la famille de

Monsieur Samuel JUILLARD

remercie toutes les personnes qui, par leur présence, leur intercession, leurs envois de fleurs ou de messages, l'ont réconfortée durant cette douloureuse épreuve. Elle les prie de trouver ici l'expression de la reconnaissance émue.

La Tour-de-Peilz, décembre 1968. P 42-68 V

Très touchée par les nombreux témoignages de sympathie reçus lors du grand deuil qui vient de la frapper et dans l'impossibilité de répondre personnellement à chacun, la famille de

Madame veuve Marius CHAPPEX

prie toutes les personnes qui, soit par leur présence, leurs messages ou leurs envois de fleurs, lui ont apporté un grand réconfort, de trouver ici l'expression de sa très vive reconnaissance.

Finhaut, décembre 1968. P 434-270 V

A la population de Fully

Le **CAFÉ DU CHAVALARD** a été repris par Mme Gertrude et M. François Dorsaz-Ançay.

Nous espérons que vous nous accorderez votre confiance et votre appui que nous nous efforcerons de mériter.

La journée officielle d'ouverture aura lieu le samedi 7 décembre 1968 et un apéritif sera offert gracieusement à tout le monde.

N. B. Les membres de la cagnotte « La Ruche » et toutes les personnes intéressés sont convoqués pour le samedi 7 décembre 1968, à 20 heures.

68.109.1/61 f

un
compte courant

au Crédit Suisse
est non seulement
pratique, c'est aussi
une référence

le Crédit Suisse –
le conseiller qu'il vous faut

CRÉDIT SUISSE

ORSIÈRES

Dimanche 8 décembre 1968
dès 20 h. 30 précises
après-midi dès 14 heures

Salle Echo d'Orny

LOTO ANNUEL

dernier de l'année

organisé par la **Société de musique « L'Echo d'Orny »**

Nos prix sensationnels :

1 congélateur, 1 paire de skis métalliques, 2 transistors, 1 tourne-disques, 1 sonnette montée, 1 porcelet, etc.

Profitez de ce magnifique **dernier loto de l'année** pour tenter votre chance et nous apporter votre appui !

Abonnements : Fr. 40.— / Valeur des 30 jeux Fr. 70.—

P 90224 S

A décorer, remplir et découper ou comme idée à réaliser bien plus joliment soi-même:

Pour marquer le début de la saison froide, nous vous invitons cordialement à venir vous réchauffer chez nous avec une

FONDUE ANTI-GEL

le.....à.....heures.
Bien amicalement,
votre
.....

Des idées d'invitation plus réussies encore, vous les trouverez sur la PACABOVI (Page du Caquelon Bon Vivant). Et celle-ci, vous la trouvez chez tout marchand de fromage. Elle vous est offerte gratuitement par le Mouvement Suisse de la Fondue «Soyez accueillants» sous le patronage de l'Union Suisse du commerce de fromage SA, à Berne.

TECHNICUM CANTONAL BIENNE

L'Ecole technique supérieure (ETS) à enseignement bilingue

EXAMENS D'ADMISSION 1969

Divisions techniques

Mécanique technique - Electrotechnique - Architecture - Technique de l'automobile - Microtechnique/Technique horlogère.

Année scolaire 1969/1970

Délai d'inscription : 4 janvier 1969.
Examens d'admission : 27 et 28 janvier 1969.
Début du semestre d'été : lundi 21 avril 1969.

Formule d'inscription et renseignements par le **Secrétariat, rue de la Source 21, 2501 Bienne.**

Le directeur : C. Baour.

P 1 U

Continental Edison

TV-SECOURS

Dépannage par concessionnaire fédéral, toutes marques radio et TV, 24 heures sur 24.

PLACE DU MIDI
MARTIGNY
Tél. (026) 23313 - 23413

---

elna lotus

M. WITSCHARD
Martigny - Rue de l'Eglise P 7601 S

Francis Bender
Electricité
FULLY - Téléphone (026) 5 36 28
Listes de mariage à disposition

P 613 S

PRÊTS
express
de Fr. 500.– à Fr. 10000.–

- Nous accordons un crédit toutes les 3 minutes
- Garantie de discrétion totale
- Pas de caution; Votre signature suffit

Banque Procrédit
1211 Genève, Cours de Rive 2, Téléphone 26 02 53
1701 Fribourg, rue Banque 1, Téléphone 2 64 31

NOUVEAU:
Service express

Nom
Rue
Endroit

Grande vente
DE GRÉ À GRÉ

TRÈS BEAUX MOBILIERS ANCIENS ET DIVERS STYLES

Tapis d'Orient - Lustres
Gravures, tableaux, peintures

2 BELLES GRANDES PEINTURES
Ecole florentine XVII^e et XVIII^e
Peinture du XIX^e signée « Volmar »

VILLA DE MAÎTRE «LE CHÊNE»
Avenue de la Gare
BEX (VD)

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 1968
dès 11 heures à midi
et dès 14 heures à 18 heures

LUNDI 9 DÉCEMBRE 1968
dès 10 heures à midi
et dès 14 heures à 19 heures

MEUBLES DE STYLES ET ANCIENS

SALONS COMPLETS, très belle salle à manger acajou complète, belles commodes Louis XV, Louis XVI, Empire, Bidermeier, etc. Armoire, dont un Bidermeier. Secrétaires, buffets, meubles Louis-Philippe, beaux meubles bois de rose Louis XV marqueterie. TRÈS BEL ENSEMBLE RENAISSANCE SCULPTÉ, longue table, chaises et fauteuils, armoires, tables, guéridons, beau buffet Henri II sculpté, canapé Louis-Philippe, dessertes, consoles chambre à coucher galbée, bureaux. **Quantité de très jolis meubles** trop long à détailler.

TOUT DOIT ÊTRE VENDU

Vente sans enchères ni taxe à payer

Parcage pour tous véhicules devant la villa.

Le chargé de la vente :
J. Albini

P 1101 L

SERVICE ACOUSTIQUE
OVULATON
O. VUILLE
diplômé du C. N. A. M. P.
6, Sous-les-Vignes
Ø 038/31176 2072 SAINT-BLAISE / NE

DURS D'OREILLES ?

Appareils et lunettes acoustiques modernes, pour toutes surdités.
Service après vente - Piles.
Audiogramme et essais gratuits.

Tous renseignements et démarches concernant l'assurance-invalidité.

Consultation auditive : SAMEDI 7 DÉCEMBRE, de 9 heures à 12 heures
PHARMACIE LOVEY - MARTIGNY - Téléphone (026) 2 20 32
Veuillez prendre rendez-vous

P 182 N

HÔTEL-RESTAURANT BEAU-SITE
aux Mayens de Riddes demande pour le 15 décembre ou date à convenir

1 CUISINIER

ayant une année ou deux ans de pratique et sachant travailler seul. Gain intéressant, éventuellement place à l'année.

S'adresser tout de suite ou se présenter chez **Marcel VOUILLAMOZ,** gérant COOP, **Isérables,** téléphone (027) 8 74 19.

P 22847 S

LES USINES ÉLECTRIQUES DE LA LONZA S. A.
cherchent pour Vernayaz

un jeune homme

susceptible d'être formé comme machiniste de centrale en travail d'équipe.
Nous offrons :
— des conditions de travail agréables,
— des institutions sociales bien établies.
Entrée en service : 16 décembre 1968 ou dès que possible.
Les postulations manuscrites avec prétention de salaire et date d'entrée la plus proche sont à adresser à **Lonza S. A.,** Usines électriques, **1904 Vernayaz,** Ø (026) 8 14 01.

P 12697 S

HORLOGERIE BIJOUTERIE OPTIQUE

G. GIRARD

MARTIGNY - Place Centrale - Tél. (026) 2 22 93
Réparations rapides et soignées

P 2626 S

à partir de **Fr. 780.-** avec décompresseur **Fr. 950.-**
6 kilos, 6 CV.

Marcel Vérolet - Martigny
Téléphone (026) 2 12 22

P 7414 S

Corbillards-automobiles
Cercueils
Couronnes
Transports internationaux
Incinération

Pompes funèbres
MARC CHAPPOT - MARTIGNY
Téléphones (026) 2 24 13 et 2 26 86

P 1010 S

Pour votre publicité :
PUBLICITAS - SION

On cherche jeune fille ou dame comme

femme de chambre et lingère

Tél. (027) 4 51 84. P 22796 S

SAXON

Samedi 7 décembre 1968

La rentrée de

JO PERRIER

et son orchestre

GRANDE SALLE DU CASINO

P 90206 S

Football: lutte serrée en première Ligue pour le titre de champion d'automne

Le dernier week-end a été marqué par la défaite du leader Vevey. Les hommes de Blazevic, handicapés par l'absence de trois titulaires, ont baissé pavillon devant Yverdon. Cette défaite n'est pas catastrophique, mais elle permet à Martigny, qui a toujours deux rencontres de retard, de venir sérieusement inquiéter la formation de tête. Si les Octoduriens gagnent leurs derniers matches, ils seront champion d'automne. Monthey reste également bien placé, alors que Cantonal et Yverdon sont en position d'attente. Dimanche, Monthey à Moutier et Martigny à Stade-Lausanne, seront en danger, alors que Vevey jouant « home » n'aura pas de grands problèmes à résoudre.

En queue de classement CS Chênois tient la lanterne rouge. Devant lui, Nyon, Meyrin et Stade-Lausanne sont guère mieux lotis.

CAMPAGNES — MEYRIN

Derby genevois entre équipes mal classées. Normalement US Campagnes devrait l'emporter, mais Meyrin battu sur son terrain par Stade-Lausanne peut néanmoins récolter un point.

CANTONAL — YVERDON

Dimanche passé, Yverdon a créé la surprise du jour en venant à bout du chef de file. Cantonal, quant à lui, est en baisse de forme et vient de perdre plusieurs points ces derniers temps. Une victoire des Vaudois leur permettrait de recoller au peloton de tête. Il est à noter que les rencontres entre ces deux formations ont toujours été très disputées.

MOUTIER — MONTHEY

En jouant le béton, Moutier a perdu à Martigny. Ce n'est que justice. Dimanche, les joueurs locaux auront à faire à forte partie puisque leur adversaire est encore à même de remporter le titre de champion d'automne.

STADE-LAUSANNE — MARTIGNY

Stade-Lausanne est en nette reprise. Néanmoins les Lausannois doivent encore faire des points pour se sortir de l'ornière dans laquelle ils se trouvent. Martigny est cependant très fort. Il possède en effet la meilleure attaque et la meilleure défense. Une surprise n'est pas exclue.

VEVEY — CHÊNOIS

Vevey possède là une bonne occasion de se racheter de sa déconvenue de dimanche passé à Yverdon. Chênois est en effet assez faible. Il détient d'ailleurs la lanterne rouge. Une victoire locale est donc dans l'ordre des choses.

M. H.

ATHLÉTISME
Révision des statuts

L'annonce du projet de création d'une ligue professionnelle d'athlétisme a incité M. Hilmer Lodge, président de la commission d'athlétisme du Comité olympique des Etats-Unis à préconiser la révision du statut de l'athlète amateur américain. M. Hilmer Lodge, qui est l'un des rares dirigeants américains a avoir réagi au projet d'athlétisme professionnel, a révélé qu'il avait demandé au président élu M. Richard Nixon, de réunir tous les responsables et dirigeants du sport amateur à la Maison-Blanche pour trouver une nouvelle définition de l'athlète amateur.

« Cette conférence aurait pour but de réévaluer le système amateur avec l'idée de l'améliorer. Je ne suis pas pour qu'on paie les athlètes, mais nous devrions réviser nos règlements et les adapter aux exigences de notre époque », a déclaré M. Lodge.

FRITZ PFENNINGER PENSE A SON ÉPOUSE

Deuxième du sprint de l'auto, Fritz Pfenninger (Suisse) a remis à son épouse les fleurs qu'il venait de recevoir au Six-Jours de Zurich.

Concours éliminatoires d'hiver 1969 de la Division de montagne 10 renforcée

Ce sont 100 patrouilles formées d'hommes des EM et unités de la Division de montagne 10, Brigade frontière 11, Brigade forteresse 10, Brigade territoriale 10 ainsi qu'un certain nombre d'invités qui chercheront le dimanche 26 janvier 1969 aux Diablerets, dans le cadre des concours éliminatoires de la Division de montagne 10 renforcée, à obtenir leur qualification pour les championnats d'hiver de l'armée qui auront lieu les 8 et 9 mars 1969 à Andermatt.

Le Cdt de la Div mont 10 a désigné le colonel L. Johannot, Cdt rgt art 10 comme commandant des concours, lequel est assisté d'un état-major ad hoc au travail depuis plusieurs semaines déjà.

Conformément aux prescriptions du groupement de l'Instruction du Département militaire fédéral ces épreuves se dérouleront en 4 catégories, soit :

Catégories A lourde et B légère sur skis de fond et catégories C lourde et D légère sur skis d'armée ou skis de tourisme.

Dans les 4 catégories, une épreuve de tirs est à disputer avec en plus pour les patrouilleurs des catégories C et D un jet de grenade à main. Il est encore prématuré de vouloir indiquer des patrouilles favorites, mais d'ores et déjà on peut prévoir que la lutte sera vive entre les différentes équipes. Ceci d'autant plus que par rapport aux autres années, le nombre des patrouilles autorisées à prendre le départ a été diminué ce qui a pour effet de provoquer une première sélection.

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détails sur les données techniques de ces courses ainsi que sur les participants après la clôture des inscriptions.

BOXE
Avant le Championnat du monde des poids coq

L'Australien Lionel Rose n'est que de très peu favori pour conserver son titre mondial des poids coq face au redoutable frappeur mexicain Castillo Chucho, vendredi soir au Forum de Los Angelès. Réputé pour sa vitalité et sa résistance, dote d'un courage à toute épreuve, Lionel Rose (20 ans) pourrait, en effet, être mis en difficulté devant le court mais robuste mexicain aux larges épaules. Aucun des deux boxeurs n'a encore été battu avant la limite. George Parnassus, promoteur du combat, pense que le record de recette pour un championnat de cette catégorie — record qui remonte à 1957 avec le match Halimi-Macias et qui est de 209 331 dollars — sera battu car le Moderne Forum s'apprête à recevoir quelque 18 000 spectateurs. Lionel Rose, qui mettra son titre en jeu pour la seconde fois, a obtenu une garantie de 75 000 dollars, ce qui constitue un record de bourse pour un champion du monde des poids coq.

HANDBALL
A la suite d'incidents huis-clos en Tunisie

En raison des nombreux incidents et heurts entre joueurs et spectateurs, toutes les rencontres du Championnat de Tunisie prévues pour le week-end se dérouleront à huis-clos. Cette décision a été prise par la Fédération nationale. Lors du dernier week-end, on vit même un joueur lancer un banc de touche sur les spectateurs.

MORANDINE
APÉRITIF ANISÉ DISTILLÉ
Un essai vous convaincra

L'exploit de Beamon récompensé

En compagnie de la gymnaste tchécoslovaque Vera Caslavska, qui a remporté quatre médailles d'or à Mexico, le sauteur noir Bob Beamon vient d'être élu meilleur sportif de l'année.

Cette récompense est entièrement méritée, si l'on songe au sensationnel exploit de l'Américain.

Son incroyable saut de 8 m. 90 est sans aucun doute la plus grande performance de tous les temps, même si elle a été obtenue dans des circonstances particulièrement favorables.

Avant les Jeux olympiques, Beamon s'était déjà signalé à l'attention des spécialistes. Il gagna en effet le concours des championnats nationaux avec 8 m. 33 et réalisa 8 m. 39 à South Lake Tahoe.

Le splendide athlète est âgé de 22 ans. Il est né à Jamaïca, pèse 75 kilos et mesure 1 m. 89. Lors de ses sauts, il se signale par un style assez primaire et ne se préoccupe jamais de ses marques. Après son fantastique bond, la première préoccupation de Beamon fut de savoir s'il avait mordu. Il n'en était rien et le tableau d'affichage indiqua après un long temps d'attente l'incroyable longueur réalisée. Lors de la cérémonie de remise de médailles, le Noir signala sa solidarité vis-à-vis de ses camarades d'équipe, Tommie Smith et John Carlos, exclus de la délégation américaine. Il remonta son training pour découvrir ses chaussettes noires, symbole du « pouvoir noir » aux Etats-Unis.

Son record ne sera vraisemblablement pas battu avant très longtemps, à moins que ce ne soit par lui-même.

Michel HUBER.

Cross international de Champel : plus de 300 participants

Près de 300 concurrents participeront dimanche au stade de Champel à Genève au 5e Cross international du CHP en catégorie licenciés et vétérans, où la distance sera de 6 km. 600, une soixantaine de coureurs seront aux prises. Parmi eux, on peut citer le Bâlois Walter Dietiker, meilleur performer suisse 1968 sur 2000 mètres, les Bernois Helmut Kunisch, sélectionné pour le marathon olympique de Tokyo, Josef Suter (international sur 10 000 mètres) et Hans Sommer, les Zurichois Werner Wilschek et Rolf Bandi et les Chaux-de-Fonniers Denis Leuba et Jean-Pierre Graber. Les chances genevoises seront principalement défendues par Jean-Pierre Spengler, qui vient de réussir un véritable exploit au marathon en Tchécoslovaquie, par le policier Gilbert Michel et par deux sociétaires du club organisateur, André Haenggely et Panos Argimiro. Plusieurs équipes françaises seront en lice pour le challenge interclubs principalement.

Chez les juniors, où le Chaux-de-Fonnier Rufenacht sera l'un des favoris, on note 14 inscrits contre 24 chez les pistards, 50 chez les minimes (1952 - 53), 37 chez les cadets (1950 - 51), 74 chez les écoliers (1954 - 56) et 20 chez les dames où la Zurichoise Margrit Hess aura les faveurs de la cote. Les distances seront de 6 km. 600 pour les licenciés et vétérans, 4 km. 400 pour les juniors, 2 km. 200 pour les pistards et les cadets, 1 km. 200 pour les minimes et 900 mètres pour les écoliers et les dames.

Patinoire de Montchoisi
Vendredi 6 décembre, à 20 h. 30
Attention : Enfants accompagnés par les parents, entrée gratuite.
GRAND MATCH HOCKEY SUR GLACE
« SELECTION BERLINOISE - LASANNE »
Prix des places et location : consultez les affiches.

informations et renseignements pratiques

Mémento

Police (cas graves)	(027) 2 56 56
Ambulance pour tout le Valais	(027) 2 61 61

MONTHEY

Service médical	(025) 4 28 22 et 4 11 92
Pharmacie de service : Raboud	(025) 4 23 02

Exposition : Galerie des Marmettes : Chavaz, Palézieux, Roulet, Lorétan. Jusqu'au 8 décembre.

SAINT-MAURICE

Pharmacie : Gaillard	(025) 3 62 17

MARTIGNY

Service médical	(026) 2 26 05
Pharmacie de service : Vouilloz	(026) 2 21 79

Patinoire : 8 h. à 13 h. 30 : patinage écoles ; 18 h. : HCM novices ; 19 h. : juniors Charrat et Martigny ; 20 h. 30 : patinage public.

SION

Service médical	(027) 3 71 71
Pharmacie de service : Gindre	(027) 2 58 08

Exposition : Carrefour des arts : Léo Andenmatten. Jusqu'au 8 décembre.

SIERRE

Service médical	(027) 5 06 21 et 5 07 41
Pharmacie de service : Zen Ruffinen	(027) 5 00 29

Patinoire : 9 h. à 12 h. : patinage écoles - public ; 13 h. 30 à 17 h. 15 : patinage écoles - public ; 17 h. 15 à 18 h. 15 : entraînement écoliers ; 18 h. 15 à 19 h. 30 : entraînement 1re ligue et gardiens ; 20 h. à 22 h. : patinage public.

À la "Feuille officielle suisse du commerce"

BUREAU DE SAINT-MAURICE

25 novembre 1968.

Swissboring, société suisse de sondages et prospection S. A., succursale de Martigny, à Martigny (FOSC du 13. 11. 1967, p. 3716), avec siège principal à Zurich. La signature de Mario Singer est radiée. Celle de Karl Blatter est modifiée en ce qu'il est actuellement président et délégué.

25 novembre 1968. Garage, etc.

J. Renon, à Fully. Titulaire : Joseph Renon, d'Italie, à Fully. Garage-atelier de réparations de véhicules à moteur sous l'enseigne « Garage du Pont ».

BUREAU DE SION

25 novembre 1968. Immeubles.

Résidence de la Forêt Crans S. A., à Crans-sur-Lens. Suivant acte authentique et statuts du 5 novembre 1968, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la construction, le financement, l'exploitation, la gérance d'immeubles ou de terrains, avec ou sans accessoires, la participation à toutes opérations financières et à toutes transactions s'y rapportant, notamment l'exploitation d'un hôtel. Le capital social de 60 000 francs est divisé en 60 actions au porteur de 1000 francs chacune, entièrement libérées. Les publications doivent se faire dans la Feuille officielle suisse du commerce. Les communications et convocations sont à adresser aux actionnaires par lettre recommandée si tous les actionnaires sont connus ou par une insertion dans l'organe de publicité. Le conseil d'administration est composé d'un à cinq membres, actuellement de : François de Paula Canadas, d'Espagne, à Lausanne, président ; Robert Tronchet, de Versoix, à Sion, vice-président ; Henri Verrey, de Lausanne et Berne, à Renens, secrétaire. La société est engagée par la signature collective à deux des membres du conseil d'administration. Domicile légal : c/o Arthur Mudry, à Lens. Bureaux : c/o Intrading Co. S. A., Grand-Pont 12, à Lausanne.

Cinémas

ÉTOILE - Martigny

Jusqu'à dimanche 8 - 16 ans révolus
5 « Oscars » pour le film qui traite de la compréhension entre les races
DANS LA CHALEUR DE LA NUIT
avec Sydney Poitier et Rod Steiger

CORSO - Martigny

Jusqu'à dimanche 8 - 16 ans révolus
Le feuilleton de la Radio à l'écran
LA PORTEUSE DE PAIN
avec Suzanne Flon et Philippe Noiret

REX - Saxon

Aujourd'hui : **RELACHE**
Samedi et dimanche - 18 ans révolus
Steve McQueen et Arthur Kennedy dans
NEVADA SMITH

MICHEL - Fully

Jusqu'à dimanche 8 - 16 ans révolus
Louis de Funès et Jean Marais dans
FANTOMAS
Humour... Mystère... Action...

ABEILLE - Riddes

Samedi et dimanche - 16 ans révolus
OSCAR
avec Louis de Funès.
Le cocktail du rire.

STADE DE TOURBILLON - SION
Dimanche 8 décembre 1968
dès 14 h. 30
ZURICH-SION
dès 12 h. 45
Match des Réserves
Championnat suisse ligue nat. A
P 6606 S

LE CONFÉDÉRÉ. — Quotidien édité par le Parti radical-démocratique valaisan. — Rédacteur en chef : Gérald Rudaz. — Chef du service des informations : Pierre Anchisi. — Chef du service des sports : Walty Leya. — Rédaction et administration : Place de la Gare, Sion. — Téléphones : (027) 2 92 22 et 2 92 23 (deux lignes). — Télex : confe 38 206. — Case postale 503 Sion. — Compte de chèques postaux 19 - 58 Sion. — Abonnements : Un an 48 francs ; six mois 25 francs ; trois mois 13 francs. Etranger : Demander le tarif. — Publicité : Régie des annonces Publicitas S. A., Sion. Téléphone (027) 3 71 11 Sion. — Tarif : Annonces 17 centimes le millimètre ; réclames 60 centimes le millimètre. — Faire-part mortuaires : Pour « Le Confédéré » : Publicitas, Sion ou directement : Rédaction « Le Confédéré quotidien », Sion, téléphones (027) 2 92 22 et 2 92 23.

Les CFF appellent la Confédération à l'aide

Le budget des CFF pour l'an prochain annonce un déficit d'exploitation. La situation financière de nos chemins de fer donne donc des signes de détérioration. Aussi leurs dirigeants se voient-ils obligés d'appeler la Confédération à l'aide. Ils lui demandent notamment une compensation pour leurs prestations en faveur de l'économie générale. La loi prévoit bien que ce genre de prestations peut être indemnisé dans la mesure où l'on ne peut y renoncer ; mais là où les chats se peignent, c'est quand il s'agit de faire le calcul des inconvénients résultant pour les CFF de ces charges d intérêt général Le problème est donc loin d'être simple. D'autre part, c'est à juste titre que le Conseil fédéral soulignait, dans son message à l'appui du projet de budget pour 1969, qu'en portant de 400 à 800 millions le capital de dotation et en renonçant à ce qu'un intérêt lui soit servi lorsque les comptes sont déficitaires, il a déjà fourni une importante prestation financière aux CFF. La seule suppression du service des intérêts du capital de dotation représente un « cadeau » annuel de 32 millions de francs. Or, ce cadeau devient une habitude, puisqu'il est fait depuis trois ans déjà. On comprend dès lors que la Confédération commence à se faire tirer l'oreille. Mais cela ne résout pas un problème financier qui est bien près d'être une impasse. En effet, les CFF ne pourront pas trouver éternellement les recettes nouvelles dont ils ont besoin dans des hausses de tarifs. De quel côté devront-ils donc se tourner si la Confédération se dérobe, après avoir été la cause du déficit du fait de la récente revision du salaire réel du personnel fédéral ?

PRÈS DE NEUF MILLIARDS DE PRIMES

En assurances directes ou indirectes, les compagnies suisses d'assurances ont encaissé l'an dernier pour 8,99 milliards de francs de primes. Par rapport à 1966, l'augmentation des primes est de 4,9 %. Cependant, si l'on fait une distinction entre les contrats conclus en Suisse et ceux conclus à l'étranger, on constate que l'augmentation des primes a été de presque 10 % pour les contrats conclus en Suisse. L'accroissement le plus fort a été celui de l'assurance-vie, avec un taux de 10,3 %. Celle-ci continue en effet à jouir d'une grande faveur dans le public suisse, ce qui s'explique par le besoin croissant de sécurité. Il est intéressant de constater que les progrès réalisés par l'assurance-vie résultent en grande partie de l'expansion de l'assurance collective, soit des assurances de groupes qui font partie du système de prévoyance vieillesse des entreprises. Ainsi, le développement de l'assurance-vie dépasse-t-il largement le cadre de la sécurité individuelle pour prendre un caractère social. En chiffres absolus, les primes versées en Suisse et à l'étranger pour les assurances des accidents et des dégâts se sont élevées l'an dernier à 4,54 milliards de francs, alors que celles afférentes à l'assurance-vie étaient de l'ordre d'un milliard et demi.

LES ÉTRANGERS ET L'INFRASTRUCTURE

D'aucuns vont affirmant que l'accroissement considérable des besoins d'infrastructure est, dans une large mesure, une résultante de l'afflux de population étrangère. Une étude très sérieuse du problème a récemment démontré que les plans d'infrastructure sont calculés pour des périodes allant de 20 à 50 ans et que cette méthode a permis de tenir assez largement compte des besoins futurs. Si, aujourd'hui, nous avons le sentiment d'être dépassés par les événements, cela provient de ce que le développement de l'infrastructure a été ralenti pendant la guerre, par manque de matériaux et, après la guerre, parce qu'on a différé un volume important de travaux en vue d'une crise que tout le monde croyait imminente, mais qui ne s'est finalement pas produite. La venue d'un grand nombre d'étrangers en Suisse a joué dans ce domaine un rôle infiniment plus modeste. C'est notamment le cas dans les hôpitaux, les travailleurs étrangers appartenant principalement à des classes d'âge jeunes dont l'état de santé moyen est aussi bon que celui de la population suisse et qui ne contribuent presque pas à l'encombrement des hôpitaux gériatriques. Seules certaines maternités se voient poser des problèmes par le grand nombre d'étrangères vivant dans notre pays.

L'exemple bernois dans l'assurance maladie

A l'heure actuelle, la franchise dans l'assurance maladie est de 5 ou 10 francs selon la situation financière de l'assuré. Cela signifie qu'en cas de maladie, l'assuré doit supporter lui-même les 5 (ou les 10) premiers francs d'un traitement médical. Il est clair qu'une franchise aussi modique ne pouvait guère contribuer à alléger les charges financières des caisses reconnues, car elle est trop basse pour entraîner une diminution massive du nombre des cas bagatelle qui coûtent cher aux caisses et prennent beaucoup de temps aux médecins. Il est probable qu'un débat sur ce sujet aura bientôt lieu devant les Chambres, diverses propositions ayant été formulées devant les deux Conseils, en faveur d'une augmentation de la franchise à 20 et 30 francs selon les catégories d'assurés et à l'instituer là où elle n'existe pas. Il est certain qu'une telle mesure, en éliminant un nombre important de cas bagatelle, contribuerait largement à améliorer la situation financière des caisses.

Dans ces conditions, ce n'est pas sans surprise que l'on a appris la récente décides caisses maladies suisses, par laquelle il a catégoriquement pris position contre le maintien du principe de la franchise dans une future réglementation de l'assurance maladie.

Par contre, les médecins et les caisses maladie du canton de Berne (dans lequel habitent environ 1 million de personnes, soit le sixième de la population suisse) ont fait une démarche commune auprès de l'Office fédéral des assurances sociales, demandant que les caisses maladies bernoises soient autorisées à élever le montant de la franchise à 20 et 30 francs selon les catégories d'assurés. Tant les caisses bernoises que les médecins de ce canton sont en effet persuadés que cette mesure contribuerait à décharger les uns et les autres d'un nombre appréciable de cas bagatelle qui prennent beaucoup de temps aux praticiens et coûtent cher aux caisses. En effet, parallement à l'amélioration des prestations des caisses et à la hausse des frais médicaux, une véritable avalanche de cas bagatelle a entraîné une augmentation explosive des charges des caisses. La conséquence en fut que maintes d'entre elles ont dû augmenter leurs primes dans une proportion allant selon les cas jusqu'à 100 % ; d'autre part, les subventions des pouvoirs publics aux caisses reconnues ont environ doublé en l'espace de quatre ans, atteignant un montant global de l'ordre de 300 millions de francs.

La démarche bernoise a été possible grâce à la communauté de vues des médecins et des caisses maladie, qui sont par ailleurs d'accord de refuser toute solution rendant l'assurance maladie obligatoire. Les uns et les autres ont fait un louable effort pour créer des conditions favorables à la défense de leur opinion commune : les caisses en faisant preuve de retenue dans l'adaptation de leurs primes et en faisant appel à leurs membres pour qu'ils n'usent qu'avec modération de leurs droits d'assurés pour les cas bénins de maladie ; les médecins en ajournant provisoirement une réadaptation de leurs tarifs au renchérissement. Ceci dans le but d'atténuer la pression exercée sur les primes par la hausse des frais médicaux. Mais ils n'ont ni les uns ni les autres négligé l'aspect social du problème, puisqu'ils proposent de maintenir la franchise à 5 francs pour la catégorie inférieure des assurés. Quant aux autres catégories, une franchise de 20 ou 30 % serait assurément moins onéreuse que des hausses illimitées des primes. Le maintien de ces dernières à un niveau raisonnable ne peut que favoriser l'extension volontaire de l'assurance maladie. Aussi ne peut-on qu'espérer voir l'exemple donné par les médecins et les caisses du canton de Berne faire école dans le reste du pays.

LE BUDGET FÉDÉRAL ET LA PRODUCTIVITÉ

Le budget fédéral pour 1969 est le premier à présenter une répartition fonctionnelle et économique des dépenses. Il devient ainsi possible d'analyser de manière plus approfondie l'influence que peut avoir le budget sur la politique de croissance d'examiner dans quelle mesure les moyens propres à stimuler la productivité par le biais de la politique financière ont été mis en œuvre.

La comparaison des taux d'augmentation des différents groupes de dépenses donne à cet égard de précieux éléments d'appréciation. Dans le groupe des dépenses qui sont de nature à stimuler la productivité, on peut ranger celles pour l'enseignement et pour la recherche, pour les transports et l'énergie, pour l'agriculture dans la mesure où il s'agit de mesures techniques d'amélioration des structures, une partie des dépenses militaires dans la mesure où elles sont en rapport avec des contrats de développement passés avec des entreprises suisses, et les dépenses contribuant au développement des investissements privés et à l'aménagement du territoire.

Dans un deuxième groupe, on trouve des dépenses relevant des tâches essentielles de l'Etat et qui ne sont pas à proprement parler un stimulant pour la productivité (administration générale, justice et police, relations avec l'étranger, défense nationale, santé publique, protection des eaux, frais de capitaux).

Le troisième groupe, enfin, comporte les dépenses de transfert (prévoyance sociale, aide à l'agriculture), les dépenses affectées à des valeurs immatérielles (culture, protection de la nature), aux loisirs et aux sports.

Les trois groupes se distinguent les uns des autres par l'étendue de la liberté effective dont disposent les autorités pour en fixer le montant. Les dépenses du troisième groupe sont celles qui offrent à cet égard la plus grande flexibilité. Le premier groupe occupe une situation intermédiaire, alors que les dépenses du deuxième groupe sont celles qui sont les plus rigides. Le législateur dispose d'un assez large pouvoir d'appréciation quand il veut décider s'il entend mettre l'accent sur le premier groupe pour stimuler la croissance, ou le troisième pour améliorer les aises et les commodités de la population.

Or, si l'on compare les budgets pour *sion du Comité directeur du Concordat* 1968 et pour 1969, on constate que les augmentations les plus fortes des dépenses sont celles du troisième groupe, soit celui qui influence le moins la politique de croissance. L'augmentation moyenne y est en effet de 28 %, contre 5 % au premier groupe et 4 % au deuxième. Il ressort de cette comparaison que si le Conseil fédéral, dans les grandes lignes qu'il a énoncées pour la politique gouvernementale pendant la législature 1968-1971, définit le développement de la productivité comme étant l'un des objectifs majeurs de la politique économique interne, il ne paraît pas en avoir tiré des conclusions pratiques lors de l'établissement du budget pour 1969. A vrai dire, la responsabilité en incombe moins à l'exécutif qu'au Parlement, dont les décisions en matière de dépenses lient le Gouvernement. Et si l'on examine le plan financier élaboré pour la seconde moitié de la législature, il ne semble pas que les options choisies jusqu'ici doivent se modifier d'une manière sensible. Aussi ne peut-on guère prétendre que la politique financière définie pour ces prochaines années soit de nature à être l'instrument d'une croissance économique harmonieuse.

M. d'A.

BOURSE DE LAUSANNE

	4. XII.	5. XII.
BCV	1250	1245
Caisse d'épargne	465	465
CFV	1020	1020
Brigue VZ	99	95 d
Cuir et Plastique	1050 d	1050 d
LO	415	420
Navigation ord.	45	47
CVE	550	545
Rom. Electr.	405	405
Beau-Rivage	610 d	610 d
Nestlé port.	3370	3370
Nestlé nom.	2120	2095
Suchard A	1390	1390 d
Ateliers Vevey	610	605
Baumgartner	3650	3700
Câbl Cossonay	2940	2900 d
Chaux, Ciments	520	525
Feuille d'Avis	295	295 d
Innovation	360	350
Sapal	920 d	920
La Suisse	3150 d	3175
UMV	1975	1950
Zyma	6175	6150
Alcan Alum.	114.50	114.50
Amer. Tel Tel	237.50	237.50 d
Can. Pacific	305	305 d
Consol Nat. Gas	137.50	135.50
Dow Chemical	356 d	358 d
DuPont	750 d	748 d
East Kodak	341	341
Ford Motor	235.50	235 d
Gen Elec.	423 d	420 d
Gen Foods	375.50 d	375 d
Gen Motors	358	358.50 d
Goodyear Tire	259.50 d	259.50 d
IBM	1427	1429
Int. Nickel	161.50	161.50
Int. Paper	168 d	167 d
Int. Tel. Tel.	266	265 d
Kennecott	211.50	211 d
Montgomery	244.50	244.50 d
Nat. Distillers	185 d	184.50 d
Pacific Gas	160 d	160.50
Penn Central	276 d	278
Stand Oil NJ	359	359
Union Carbide	209 d	208.50
U.S. Steel	186.50	186.50
Woolworth	145 d	145

BOURSE D'AMSTERDAM

	4. XII	5. XII.
AKU	123.60	122.10
Hoogovens	103.20	104
Zwan. Organon	197.50	198.10
Philips Lampen	167.80	165.70
Royal Dutch	190.10	190
Unilever	131.80	129.90

BOURSE DE ZURICH

	4. XII	5. XII.
Swissair port.	870	865
Swissair nom.	740	738
UBS	5375	5355
SBS	3395	3390
CS	3965	3965
BPS	2650	2680
Bally	1500	1520
Commerciale	345 d	345
Fédérale	465	465
Electro	1825	1790
Holderbank	467	465
Indelec	1385	1375
Motor	1325	1330
Traction	239	234 d
Métaux	730	730
Italo	215	216
Rück	2050	2025
Winterthur	1050	1045
Zurich	5500	5525
Aar	860 d	865
Boveri	2760	2750
Saurer	1490	1475
Ciba port.	8925	8875
Ciba nom.	7180	7125
Fischer	475 d	475 d
Geigy port.	1330	1320
Geigy nom.	15300	15300
Lenzbourg	8475	8420
Laufenbourg	5200	5100
Landis	1550 d	1550 d
Lonza	1445	1450
Maschinen	1790	1780
Sandoz	8640	8600
Aluminium port.	7050	7025
Aluminium nom.	3390	3350
Suchard B.	8250	8150
Sulzer	4425	4400
Oursina	7075	7025
Anglo	319	324
Bowater	33 3/4	33 1/4
CIA	73	73 3/4
Bull	74 1/2	75 3/4
Ofsit	198 1/2	198 ex
Philips	227	226
Royal	241 1/2	241
Sodec	157	154
Unilever	267 1/2	265
AEG	239 1/2	239
Anilin	214	214
Bayer	282	280
Hœchst	153	155
Mannesmann	313	312
Siemens	186	187 1/2
Thyssen	558	555
VW		

BOURSE DE GENÈVE

	4. XII.	5. XII.
Gardy	240 d	240
Charmilles	1190	1195
Physique port.	1165 d	1180
Physique nom.	970	970
Sécheron port.	335	340
Sécheron nom.	285	285
Amer. Eur. Sec.	171	171
Montedison	7.—	6.95
Olivetti	19.80	19.80

BOURSE DE LONDRES

	4. XII.	5. XII.
Ang. Amer. Corp	31 1/4	32 1/4
British Petrol.	127/—	126/6
Br. Amer Tobacco	139/6	140/6
Courtaulds	31/3	31/—
de Beers	34 1/4	35 1/4
Elliott		
Gus A.	61/3	60/7 1/2
Imp. Chemical	114/3	114/3
Rolls Royce	45/9	45/9
Shell		
United Steel	90/—	88/9
West Holdings	154/4 1/2	157/6

BOURSE DE FRANCFORT

	4. XII	5. XII.
AEG	246 1/2	247.50
Badische Anilin	221.10	222.50
Daimler-Benz	392	394
Deutsche Bank	328 1/2	331
Dresdner Bank	300	301.50
Farben Bayer	197.50	200.50
Hœchster Farben	137 1/2	260
Kaufhof	682	674
Mannesmann	141 1/2	144
Siemens Halske	291	292
Thyssen Hütte	172	175
V W	512	516

BOURSE DE PARIS

	4. XII.	5. XII.
Air Liquide	365.50	368.90
Fçaise Pétroles	179.10	181.10
Hachette	467	464.50
Machines Bull	87.50	
Michelin	827	840
Péchiney	170.20	170.20
Peugeot	132	131.80
Rhône-Poulenc	186	189.20
Saint-Gobain	140.70	144.80
Suez	356	352
Thomson Houst.	95	101

BOURSE DE BÂLE

	4. XII.	5. XII.
Bâloise Holding	203	202 d
Ciment Portland	4500	4400 d
Ciba nom.	7200	7150
Geigy port.	15200	15100 d
Geigy nom.	8525	8450
Pâtes de bois	1035	1010 d
Sandoz	8680	8650
Hoffmann bon	145000	144 000

BOURSE DE MILAN

	4. XII.	5. XII.
Assic. Generali	58100	58100
Fiat	2862	2862
Finsider	566	566
Italcementi	21680	21680
Magneti Marelli	1372	1371
Olivetti priv.	2949	2949
Snia Viscose	2983	2983
Montedison	1043	1043

BILLETS DE BANQUE

	Achat	Vente
Etats-Unis	4.28	4.32
Canada	3.95	4.04
Angleterre	10.20	10.40
Allemagne	106.—	108.50
France	80.—	87.50
Italie	—.68	70 1/2
Autriche	16.55	16.85
Belgique	8.30	8.55
Hollande	118.—	120.—
Danemark	56.—	59.—
Norvège	58.50	61.50
Suède	82.—	85.—
Finlande	101.—	106.—
Espagne	6.—	6.30
Portugal	14.80	15.35
Yougoslavie	29.—	38.—
Grèce	13.40	15.—
Egypte	—.—	6.—

HORS BOURSE

	Offre	Demande
Fund Inv.	émission	13.83
Div. Invest.	émission	12.09
Div. Growth	émission	18.41
Paillard	3100	3150
Banque Romande		1075

Les cours de la Bourse nous sont obligeamment communiqués par la Banque Cantonale Vaudoise

L'industrie de la chaussure durant le troisième trimestre

Les fabriques de chaussures ont généralement enregistré un taux d'occupation satisfaisant en raison des commandes entrées pour l'automne et l'hiver. Les perspectives sont moins bonnes pour les chaussures dames de prix moyens. Les mauvaises conditions atmosphériques de l'été ont également joué un rôle très important. Les perspectives sont qualifiées d'excellentes pour les prochains mois. Ces considérations optimistes émanent du périodique « Cuir et chaussure ». Mais en dépit des taux d'occupation satisfaisant dans l'industrie de la chaussure, le rendement laisse à désirer à cause de la concurrence particulièrement âpre que se livrent les producteurs en matière de prix. Les marges bénéficiaires, qui étaient déjà réduites, sont encore rognées par la hausse des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre.

L'augmentation réjouissante des exportations durant les neuf premiers mois de l'année montre que l'industrie suisse de la chaussure n'a pas encore épuisé ses possibilités. 8 920 000 paires de chaussures ont pu être exportées pendant cette période, contre 8 304 000 durant toute l'année antérieure. En valeur, les exportations suisses de chaussures ont dépassé de presque 13 millions celles de l'année passée. Les livraisons aux pays de la CEE et de l'AELE ont également progressé comparativement à celles de l'an dernier.

Le commerce d'exportation s'est caractérisé par des prix moyens très bas. Il est intéressant de constater que contrairement aux années antérieures, les exportations ont progressé davantage, en valeur, durant les trois premiers trimestres de 1968 (+ 12,8 mio. fr.) que les importations (+ 8,7 mio. fr.).

L'annonce de la fermeture de deux des usines d'un important producteur suisse de chaussures a mis en évidence la situation difficile de cette industrie. Les importations considérables, qui atteignent le 50 %, constituent un danger non négligeable pour certaines fabriques. Ce n'est qu'en améliorant sans cesse l'assortiment que l'on pourra tenir tête à la concurrence étrangère.

Le nouveau central téléphonique du Châble à l'image d'un canton tourné vers l'avenir

SION (VP. — La construction du barrage de Mauvoisin et le développement étourdissant de Verbier avaient entraîné dans leur courant les télécommunications et le téléphone en particulier. En 1954, le central téléphonique du Chable a été créé en détachant 168 abonnés du réseau de Sembrancher. En 1956 déjà, il fallu poser un câble d'abonnés d'une capacité de 80 circuits entre le Chable et Verbier.

Cette station se développa à une cadence rapide si bien que la direction d'arrondissement des téléphones de Sion était contrainte d'agrandir la capacité des équipements du central tous les deux ans environ pour faire face à la demande de nombreux clients. Ele décida alors, en 1963 de construire un nouveau bâtiment et de poser un câble supplémentaire de 1200 circuits entre le Chable et Verbier.

Ce câble fut posé et mis en service en 1964, mais de nombreuses difficultés furent rencontrées pour acquérir le terrain nécessaire à l'agrandissement du bâtiment. La première pierre fut posée en 1966.

On comptait dans le réseau du Chable 206 abonnés en 1955, 785 en 1965 et 1088 en 1968.

Hier, en présence d'autorités locales, et de responsables des PTT fut inauguré ce nouveau central dont les installations, d'une capacité de 2000 abonnés sont conçues de façon à pouvoir faire face rapidement à toute augmentation d'abonnés et d'accroissement de trafic durant de nombreuses années. Le bâtiment peut abriter des équipements pour 7000 abonnés.

Durant l'année écoulée, un nouveau réseau de distribution de lignes et de câbles pour les villages de Bruson, le Sépey, Montagnier Prarreyer fut construit. Les investissements consentis pour le réseau téléphonique du Chable atteignent la coquette somme de 2 millions. Il est intéressant de savoir que la direction des téléphones de Sion qui embrasse le territoire du canton du Valais à l'exception de la région lémanique jusqu'à Saint-Maurice et le val d'Illiez, comptera, à fin 1968, quelques 34 000 abonnés. Durant les trois dernières années, le taux d'accroissement des nouveaux abonnés était régulièrement de 10 % environ, ce qui est nettement supérieur à la moyenne suisse.

Il sera intéressant de savoir que de 1957 à 1967, soit en dix années, les conversations internationales pour le réseau de Sion ont passé de 85 000 à 558 000 soit une augmentation de 650 %.

A l'examen de la situation pour le central du Chable, il fallait se rendre à l'évidence que le nombre de circuits actuel ne permettait plus un écoulement suffisamment rapide du trafic entre le Chable et Martigny. C'est ainsi que, l'année prochaine déjà, de concert avec le câble coaxial Martigny-Aoste, un câble rural de forte capacité entre Martigny et le Chable sera posé. Il offrira une réserve de lignes suffisantes pour de nombreuses années.

Hier matin, M. Francis Monbaron chef de la Division de construction, M. Walter Brechbuhl, chef de la Division d'exploitation et M. Rudolphe Doggwiler, adjoint à la direction d'arrondissement des téléphones prirent la parole et donnèrent aux invités tous les éclaircissements face à cette merveille de la technique moderne. Ce fut ensuite au tour du révérend chanoine Ducrey, doyen de Bagne de procéder à la bénédiction des installations.

Constitué en 1954 seulement, le central téléphonique du Chable n'a point de passé mais, nous en sommes certains, il aura un grand avenir.

VOUVRY

Il tombe d'un échaffaudage et se tue

MONTHEY — A Vouvry près de Monthey, un maçon de la localité, M. Gérard Ortelli, 59 ans, était occupé sur un échaffaudage et bascula dans le vide d'une hauteur de plusieurs mètres. Il succomba à ses blessures.

SEMBRANCHER

Qui a été nommé vice-juge ?

Le métier de chroniqueur électoral est vraiment difficile. La preuve ?

Nous avions annoncé, lundi matin, que le vice-juge de Sembrancher avait été désigné en la personne de M. François Luy socialiste. Nous nous devons de préciser que M. Luy n'est pas socialiste, mais radical.

Nous nous devons également de relever que c'est M. Benjamin Métroz, conservateur-indépendant qui a été élu aux fonctions de vice-juge par 102 voix.

Nos excuses à tous, y compris nos lecteurs.

Arboriculteurs : attention aux lièvres

Avez-vous retenu l'avertissement paru dans la presse valaisanne les 23 et 24 novembre écoulés ? La Station cantonale pour la protection des plantes nous invite à prendre les précautions indispensables pour prévenir les morsures de lièvres à nos arbres fruitiers, en particulier les pommiers golden. Je dis bien « nous » car bon nombre de chasseurs sont à la fois arboriculteurs ou y sont intéressés.

Ce que nous voudrions ajouter ce sont les dispositions légales qui nous régissent en la matière :

Le règlement du 1er janvier 1968 — auquel du reste fait allusion cet avertissement — édicté par le Conseil d'Etat, dit à son article 5 : « Devoirs du propriétaire : Les agriculteurs ont l'obligation de prendre toutes mesures utiles pour préserver leurs cultures contre les dégâts du gibier et de signaler immédiatement au poste de gendarmerie de l'endroit ou au garde chasse professionnel tous les dommages constatés ».

Et à l'article 8 : «Refus et réduction de l'indemnité : l'indemnité peut être réduite ou refusée si le propriétaire ne se conforme pas aux prescriptions de l'article 5 du présent règlement ».

C'est le moment d'agir. Nous pouvons nous attendre à de prochaines chutes de neige. Oh ! attention skieurs « ne me prenez pas pour un prophète ».

L'année dernière, (hiver 1967-1968) le Service cantonal de la chasse a dû abattre un certain nombre de lièvres dans notre plaine du Rhône. Jamais Nemrods firent aussi maigre chasse en lièvres cette saison. Les disciples de Saint-Hubert tout en étant conscients du rôle économique de notre arboriculture ne voudraient pas voir se renouveler une telle mesure dont l'efficacité est du reste aléatoire, sur 20 lièvres que l'on abat, il subsiste peut-être le 21e qui est le vrai déprédateur.

Donc aide-toi et le ciel t'aidera Sénèque ne disait-il pas déjà : « Nous sommes nés pour vivre en commun : notre société est une voûte de pierres liées ensemble qui tomberait si l'une ne soutenait pas l'autre ».

Edmond MOTTIER.

GRONE

Propos sur les élections

Après le magnifique succès enregistré dimanche par notre parti, il nous est particulièrement agréable d'adresser nos plus vives félicitations à tous nos membres et sympathisants ainsi qu'à nos élus.

Voici le tableau comparatif des dernières élections communales, tableau qui montre l'avance incontestable du Parti radical.

	Conservateur social	CCS	Radical
	—	—	—
1964 : listes	113	115	107
Suffrages	568	553	556
Elus	2	1	2
1968 : listes	118	122	126
Suffrages	568	609	659
Elus	1	2	2
Avance en suffrages	0	56	103

Après avoir été menacé de perdre un siège en 1964 (3 suffrages) notre parti se retrouve aujourd'hui avec la substantielle marge de sécurité de 91 suffrages.

Ce résultat encourageant nous le devons en premier lieu à la stricte discipline de nos membres puis à l'estime que la population toute entière a apporté à nos candidats et enfin à l'efficacité de notre campagne électorale.

Sur cette lancée, l'avenir réserve encore des jours fastes pour les radicaux de la cité des Morestel.

SAINT-MAURICE

Elections des membres du Conseil général

En vue de l'élection des membres du Conseil général, le scrutin sera ouvert selon l'horaire suivant :

vendredi 6 décembre : de 18 à 19 h.
samedi 7 décembre : de 11 à 12 h. et de 17 à 19 h.
dimanche 8 décembre : de 10 à 12 h.

La comptabilité dans l'exploitation agricole de montagne

A l'heure actuelle, où la production agricole est essentiellement destinée au marché, le paysan montagnard à l'esprit progressif ne peut plus se passer de la comptabilité. Celle-ci lui fournit les renseignements indispensables et la sûreté voulue pour la conduite de l'entreprise ainsi que les indications certaines sur la rentabilité du domaine. Les résultats comptables donnent de plus la possibilité d'effectuer une déclaration irréfutable pour l'impôt sur le revenu. Si la comptabilité agricole permet d'éviter de petits oublis et pertes matérielles, elle joue également un rôle éducatif important. Enfin, les résultats numériques fournissent des données essentielles pour justifier les revendications des paysans de montagnes. C'est notamment pour cette raison que la comptabilité agricole devrait trouver davantage d'adeptes dans les régions alpestres et jurassiennes.

Cette période de l'année est particulièrement propice pour se préparer à commencer les annotations comptables au début de l'année.

On peut obtenir auprès du Groupement suisse des paysans montagnards, à 5200 Brugg (Argovie), pour la tenue des livres, un cahier de comptabilité préparé spécialement par la Chambre d'économie publique de l'Oberland bernois et le Groupement. Le prix en est de 4 francs et la commande peut s'effectuer par simple carte postale. Les indications et commentaires contenus dans ce cahier facilitent les travaux du comptable et lui permettent de procéder lui-même à la clôture.

Un coureur sierrois à l'honneur

L'Asssociation des coureurs automobiles de course, qui disputent le Championnat suisse en formule V, vient de récompenser les meilleurs pilotes de l'année 1968.

Dans ce classement, il nous est particulièrement agréable de relever le magnifique comportement du coureur Roger Rey, de Sierre, qui, au volant de son Apal 2, obtient le cinquième rang. Toutes nos félicitations à ce membre de l'écurie des 13 Etoiles.

Un Valaisan vice-président de l'Union suisse des serruriers-constructeurs

Le comité central de l'Union suisse des serruriers-constructeurs, composé de tous les présidents des associations cantonales, s'est réuni à Zurich le jeudi 28 novembre 1968 pour sa deuxième séance de l'exercice 1968.

Après ses salutations et souhaits de bienvenue M. Gisler, président central, demande l'approbation de l'ordre du jour comprenant plus de dix objets très importants.

Les problèmes suivants sont minutieusement examinés et la majorité des présidents s'exprime à ce sujet :

- Réorganisation de la structure administrative de l'USSC
- Rapport sur la situation actuelle du travail
- Convention concernant les ristournes à l'USSC
- Prise de position au sujet de la politique contractuelle collective, etc.

L'assemblée a également procédé aux élections des membres du comité directeur pour la période de 1969 à 1972, ainsi que des diverses commissions constituées au sein de l'USSC.

M. Victor Berclaz, maître serrurier, qui siège au comité directeur depuis 1962, a été acclamé vice-président de l'Union suisse des serruriers-constructeurs.

Il est peut-être utile de souligner que le comité directeur est composé de huit membres (deux délégués romands) et que ses tâches se résument comme suit :

- Exécution des décisions de l'assemblée des délégués et du comité central
- Convocation du comité central et de l'assemblée des délégués
- Rédaction du rapport de gestion et administration financière de l'Union
- Elaboration des règlements spéciaux, etc.

Quant à l'effectif des membres de l'USSC, au 31 décembre 1967, il s'élevait à 1060 entreprises.

Par ces lignes, nous tenons à féliciter chaleureusement M. Berclaz pour cette nomination à la vice-présidence d'une association professionnelle si importante.

Après ses études primaires et commerciales, M. Berclaz a accompli un apprentissage de serrurier dans l'entreprise familiale.

De 1948 à 1953, il fit un stage dans une grande entreprise de Zurich et en 1967 il obtint sa maîtrise fédérale de maître serrurier.

Dans l'armée, M. Berclaz est commandant du Bat. Fus. Mont. 204.

C'est en 1957 qu'il fut nommé membre du comité cantonal de l'Association valaisanne des maîtres serruriers et constructeurs où il ne cessa, par la suite, d'œuvrer d'une façon très particulière pour le bien de la collectivité.

A la suite du décès de M. Arthur Andréoli, il fut nommé président cantonal en 1965, fonction qu'il assume encore aujourd'hui avec haute compétence.

Encore une fois, nous réitérons nos vives félicitations à M. Victor Berclaz.

Sous la présidence d'un Valaisan : Assemblée générale de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres

Sous la présidence de M. Pierre Colombara, Monthey, s'est tenue à Lausanne, l'assemblée générale des délégués de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres.

L'assemblée groupait 52 délégués représentant les cantons de Fribourg, Genève, Vaud, Neuchâtel et Valais.

M. Gilliéron, directeur de la FVE, présenta le rapport d'activité 1968 de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres.

Les problèmes suivants ont été traités en détail :

- Situation des conventions collectives de travail sur le plan romand
- Salaire minima et contribution professionnelle
- 41e réunion et exposition professionnelle pour l'artisanat suisse de la peinture et de la plâtrerie, Bâle, le 13 février 1969
- Règlement d'apprentissage.

Il appartint ensuite à M. Schwegler, président de la commission des examens fédéraux de maîtrise de renseigner l'assemblée sur le déroulement et les résultats de la session d'examens fédéraux qui s'est déroulée en 1968.

L'orateur se plut de relever que sur onze candidats, dix ont obtenu le diplôme fédéral de maîtrise.

Les comptes de l'exercice 1967 furent commentés en détail par le secrétaire M. Gilliéron.

Les nouveaux statuts de la Fédération romande des maîtres plâtriers-peintres, élaborés par le comité, furent approuvés à l'unanimité.

Dans les divers une discussion s'ouvrit au sujet de problèmes propres à la profession.

En l'absence du président de l'Association suisse des maîtres plâtriers-peintres, M. Müller, secrétaire central, félicita les dirigeants de la FRMPP et plus spécialement M. Pierre Colombara pour tout le travail réalisé pour le bien de la profession par cette organisation.

Soulignons pour terminer que l'Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres était représentée à cette journée par une délégation de plus de douze personnes.

SION

Bienvenue au nouveau chef de gare

Nous avons annoncé il y a quelques jours la retraite de M. Maurice Meizoz, chef de gare de Sion.

Dès le 1er janvier prochain, c'est M. Joseph Williner, natif de Graechen, qui s'installera au pupitre des commandes à la place de M. Meizoz. M. Williner a fait son apprentissage à la gare de Viège, puis fut nommé en 1936.

C'est en 1942 qu'il vint pour la première fois à Sion, comme commis de première classe. En 1956, il fut nommé adjoint au chef de gare.

« Le Confédéré » le félicite pour cette promotion et lui souhaite une heureuse carrière.

SIERRE

Le père Noël est arrivé en hélicoptère

Si autrefois le père Noël voyageait avec un traîneau tiré par un renne, actuellement il s'est mis au goût du jour et c'est en hélicoptère qu'il se déplace.

Ainsi mercredi après-midi, il est arrivé avec l'appareil d'Air-Glaciers, piloté par M. Fernand Martignoni.

Sitôt après l'atterrissage qui s'est effectué sur la place des Ecoles, devant une foule considérable et enthousiaste, le vieux bonhomme s'est dirigé dans un grand magasin où il a réparti ses cadeaux.

VÉTROZ

Colportage nocturne... pas interdit !

Ainsi, la minorité a embouché les cuivres de la contestation pour donner l'assaut à la muraille majoritaire. La « bonne nouvelle » conservatrice n'a épargné aucun foyer vendredi soir dernier. Si la critique n'eût pas été exclusivement négative, nous serions enclins à tirer notre chapeau au « club des cinq » qui, tout occupé à jouer des coudes, trouva le temps à une analyse du bilan communal se limitant au passif. Mais que ne ferait-on pas qui puisse sonner le glas de cette majorité à abattre !

On sape délibérément, on remet tout en question et, paradoxalement, en guise de conclusion à cette prose dévastatrice, on nous définit les différentes attitudes propres à un parti minoritaire face à celui au pouvoir ; nous retenons, entre autres, la première de ces attitudes qui est justement celle ayant trait à la « Démolition », cette démolition hélas pratiquée encore par quelques minorités. Inutile de nous y étendre disent le ou les auteurs, ce n'est pas le cas pour Vétroz(?)

Moralité : où il y a de la gêne...

Le manifeste en question ressemble pourtant à un programme de travail d'une entreprise de démolition chevronnée, louant du même coup les mérites et les qualités de son nouveau conseil d'administration (voir photo) dont les cinq membres ont décidé d'une entrée fracassante (c'est le mot).

Faire pleine confiance aux jeunes ! Un principe fort louable en soi, s'il n'était assorti de vaine contestation. Ainsi un slogan, pourtant à la mode, a fait effet contraire. Les résultats du scrutin de dimanche en sont une démonstration flagrante. Démonstration de ce que le commun des citoyens (même les nouveaux) n'est pas dupe et sait distinguer le bien de ce qui l'est moins, l'utile de l'inutile, en un mot ce que l'on fait de ce que l'on ne fait pas et ceci pour des raisons évidentes.

Les jeux sont faits et quatre ans c'est largement le temps pour nos minoritaires de faire leurs preuves, preuves de leur ardeur à apporter la pierre conservatrice à cet édifice communal qu'on a tenté de mettre bas il y a une semaine.

Les jeunes ne seraient-ils pas tous de stériles contestataires ? Tant mieux !

Ils osent donc envisager une lourde charge publique ? C'est à espérer pour ceux qui se font les champions de la « collaboration active ».

Sourions pour terminer et retenons pour spectaculaire et amusant le sprint « poussé » devant nos boîtes aux lettres par quelques colporteurs nocturnes. Pour la distribution de ces tracts à la Mao, on mobilisa de jeunes gardes rouges qui n'avaient rien de messagers boiteux, bien au contraire ; leur rapidité, doublée d'habileté, eût déconcerté le facteur le plus qualifié, le service postal le mieux organisé. Ah ça oui ! Vive la marche accélérée, source de joie et de santé !

Mais au fait que craignait-on ? Quelque acte répressif de la part d'une majorité outrée ? C'eût été aller à l'encontre des principes de tolérance dont se targue, à juste titre, le Parti radical.

C'est pourquoi, au nom de cette même tolérance, nous dirons après Voltaire aux conservateurs minoritaires : « Nous ne sommes pas d'accord avec ce que vous avez dit (ou écrit) mais nous défendrons toujours votre droit de le dire. »

Julien de RAMOLIVAZ.

Loèche

6 millions pour le village des gosses

Il y a une quinzaine d'années, quelques personnalités valaisannes avaient émis l'idée qu'il était nécessaire de construire un village entier pour y abriter les enfants handicapés.

Aujourd'hui, cette idée devient réalité. En effet, dans le dernier bulletin officiel, l'annonce de la mise en soumission des travaux de construction de ce village a paru.

Dans l'idée des promoteurs, il s'agirait de construire, au-dessus de La Souste, un village pouvant accueillir 120 enfants handicapés. Ces travaux, dont le coût atteint environ 6 millions de francs, payés en partie par l'assurance invalidité et en partie par l'Etat du Valais ainsi qu'avec l'apport de souscriptions publiques, seraient réalisés en deux étapes.

La première, qui débutera au printemps 1969, permettra d'édifier la maison du personnel, le bureau, le réfectoire, le foyer, les cuisines, la buanderie, la maison d'enfants, le pavillon scolaire, la chapelle.

Au total, il a été prévu de construire trois maisons d'enfants et six pavillons scolaires.

La commission de construction de ce village, dans laquelle on trouve MM. Otto Matter, président de Loèche, Hans Wyer, président de Viège et conseiller national et Charles Zimmermann, architecte cantonal, a donné son accord quant aux plans établis.

P

Une tranche de bonheur...

Le bonheur complet, définitif, n'existe pas en ce monde et c'est une chance, car si on ne l'attendait plus on se priverait des joies de l'attente.

Mais...

Mais la « Loterie Romande » vous en offre une... tranche... celle du samedi 7 décembre 1968.

Un gros lot de 100 000 francs, cent de 1000 francs et beaucoup d'autres vont permettre à 30 763 gagnants de finir l'année en beauté.

Prendre des billets, c'est miser sur l'avenir.

Essayez... on peut avoir la main heureuse.

EN CAS DE DEUIL

les Pompes funèbres E. Naefen
9, rue du Grand-St-Bernard
Martigny-Ville
se chargent de toutes les formalités.

Cercueils - couronnes - croix
Corbillard automobile
Téléphonez au

Monsieur Pierre Fornage, à Morgins ;
Madame et Monsieur Joseph Petten - Fornage et leurs enfants, à Muraz - Collombey ;
Les enfants de feu Adrien Défago - Fornage, à Troistorrents, Monthey et Lavey ;
Madame veuve Antonin Bressoud - Fornage et sa fille, à Troistorrents ;
Monsieur Aristide Dubosson - Fornage, à Troistorrents ;
Monsieur Emilien Udressy - Martenet et ses enfants, à Troistorrents, Monthey, Vernayaz et Lausanne ;
Madame et Monsieur Maurice Martenet - Fosserat et leurs enfants, à Troistorrents et Genève ;
Madame et Monsieur Alfred Berrod - Martenet, à Troistorrents ;
Madame veuve Jean Donnet - Martenet et ses enfants, aux Neyres, Monthey et Massongex ;
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver par le décès de

Madame veuve Chrysogone FORNAGE

née MARTENET

que Dieu a rappelée à Lui à l'hôpital de Monthey dans sa 75e année après de longues années de souffrances supportées avec courage et résignation.

L'ensevelissement aura lieu à Troistorrents le samedi 7 décembre à 10 h. 30.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

CENTRALE DES OCCASIONS
DU VALAIS - SION
MEUBLES
OCCASIONS ET NEUFS
Au fond de la place du Midi, dans la maison Jules Rielle, après la rivière la Sionne. Entrée par la place de la Foire et également entrée par la rue du Scex, après la station de benzine à gauche.
Tél. (027) 2 14 16
Achats Ventes Echanges
P 1007 S

Le Confédéré
dernière illustrée
QUOTIDIEN
ÉDITE PAR LE PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

Vêtements
Monsieur
Place Centrale
Martigny
P 4656 S

PÉKIN ACCUSE MOSCOU

de provocations aux frontières sino-soviétiques

HONG-KONG — Le chef de l'état-major chinois, Huang Yung Sheng, a accusé l'Union soviétique de menacer la sécurité de ses voisins européens.

Il a en outre accusé Moscou de provocations aux frontières sino-soviétique et sino-mongole et de collusion avec les Etats-Unis et l'Inde contre la Chine.

Notre photo : Soldats chinois à la frontière sino-soviétique.

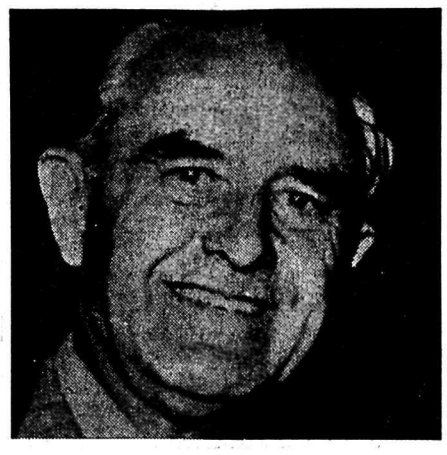

M. Harriman renonce...

M. Averell Harriman a annoncé jeudi qu'il quitterait ses fonctions de chef de la délégation américaine aux pourparlers de paix vietnamiens de Paris dès le 20 janvier et que son adjoint, M. Cyrus Vance, ne restera à son poste que quelques jours au maximum après l'investiture du président élu M. Richard Nixon.

A propos des exportations d'armes

Conférence de presse de M. Buehrle
Enquête chez Hispano-Suiza

Selon les déclarations d'un journal zurichois, il semble qu'une enquête soit ouverte contre la maison Hispano-Suiza à Genève, soupçonnée d'avoir écoulé du matériel à des pays sur lesquels le Conseil fédéral avait décrété un embargo.

Voici la principale fabrique Hispano-Suiza à Genève.

D'autre part, M. D. Buehrle, directeur de la fabrique qui porte son nom, a donné hier une conférence de presse.

Rome paralysé par la grève

La capitale italienne a été paralysée hier par la grève générale. Les grévistes étaient au nombre d'un million.

Dans les rues, le trafic était bien moins intense que de coutume.

Les grévistes ont organisé une marche et la police s'est faite très discrète...

Des tresses record!

Mlle Karin Lindquist de Farsta en Suède a des tresses d'une longueur de 153 centimètres. Elle n'a jamais coupé ses cheveux durant 14 ans et voici le résultat : de magnifiques tresses.

Voici Mlle Karin Lindquist, fière de ses belles tresses.

Une médaille pour Dalida

La chanteuse Dalida a reçu hier la médaille de Paris, récompensant une vedette de la chanson particulièrement méritante.

«DES OCÉANS POUR VOIR DES HOMMES»

Le Vaudois Michel Mermod héros d'un tour du monde en solitaire à bord de son «Genève» raconte son périple, sous ce beau titre

Le jeune Vaudois Michel Mermod a, comme chacun sait, effectué le tour du monde en solitaire à bord de son voilier, le « Genève ».

Que reste-t-il aujourd'hui de cet exploit (représenté ici sur une carte) ? Le glorieux bateau a pris place au Musée des transports tandis que Michel Mermod narre son périple, dans un livre qui vient d'être édité chez Laffont et qui s'intitule : « Des Océans pour voir des hommes ».
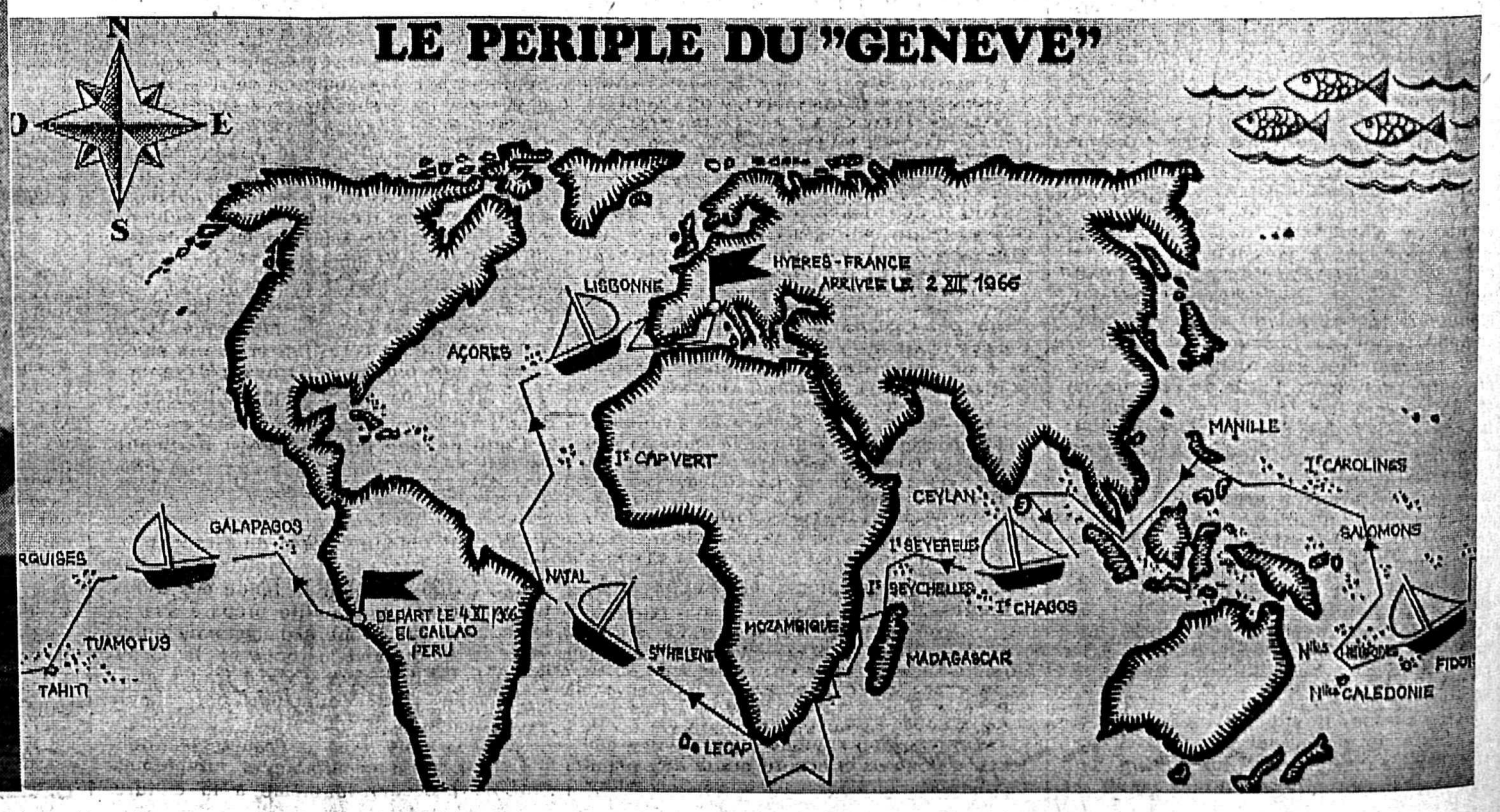
Dans ce numéro, J.-P. Thévoz vous présente cet ouvrage passionnant et qui n'est pas dépourvu d'humour ni de poésie.